



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 7 octobre 2021, à 19h30
Salle de spectacles

2^e séance – 2021 / 2022

Séance du jeudi 7 octobre 2021

Présidence de Mme Carole Castillo, Présidente

Mesdames Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

Le Bureau, le secrétaire suppléant et moi-même vous souhaitons la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à notre nouvelle Municipalité pour la législature 2021-2026 composée de Monsieur le Syndic, Monsieur le vice-syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, notre huissier suppléant, au bureau, ainsi qu'à tous les spectatrices et spectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son.

70 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé-e-s: Mesdames Joerchel Anhorn Bastienne, Pinto Marta et Tiambo Andrea ainsi que Messieurs Jeanrichard Jean-François, Montabert Stéphane, Montefusco Dylan, Ozcan Suat et Wilczynski Ignacy

Sont absent-e-s: Mme Braz Lopes Rodriguez Mariline

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assurée que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à toutes les Conseillères communales et à tous les Conseillers communaux, Mme La Présidente communique qu'elle a reçu :

- Une interpellation de Mme Angela Thode
- Une interpellation de M. Jean-Marc Dupuis
- Une interpellation de M. Luis Guédes
- Un dépôt de postulat de Mme Frédérique Beauvois intitulé « Et si on rêvait »
- Un dépôt de postulat de Mme Elodie Golaz Grilli intitulé « Vers une école et des lieux d'accueil plus durable et pour tous les genres »
- Un dépôt de postulat de M. Jeton Hoxha intitulé « Pour un conseil des jeunes fort à Renens »
- Un dépôt de postulat de M. Ali Korkmaz intitulé « Visibilité des élu.e.s sur le site internet de Renens »
- Une motion de Mme Stéphanie Negri Capt

Ces interventions seront prioritairement traitées au point N° 17 de l'ordre du jour.

Mme la Présidente demande une modification de l'ordre du jour :

Les points 12 et 13 seront débattus ensemble sous la dénomination 12a et 12b.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée l'ordre du jour modifié est soumis au vote.

C'est à une large majorité que l'ordre du jour modifié est accepté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 septembre 2021

J'annonce une modification de ce PV, Mesdames Kohler et Adamini, qui ont été annoncées absentes au dernier conseil, étaient finalement excusées.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

Mme la Présidente remercie M. Grégoire Menoud pour son travail.

3. Démission

Mme La Présidente annonce qu'elle a reçu 2 démissions.

Celle de Mme Yvette Charlet, secrétaire ad interim du Conseil communal en date du 13 septembre 2021.

*« Mme la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Bureau élargi,*

Faisant suite à mon message électronique, je vous prie de bien vouloir prendre note du fait que je fais appel au point résiliation, article 1, de mon contrat de travail temporaire en tant que secrétaire du Conseil communal dès ce jour.

En vous souhaitant une bonne réception de la présente, je vous adresse, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau élargi, mes respectueuses salutations.

Yvette Charlet. »

Mme la Présidente remercie encore une fois Mme Charlet pour son excellent travail au sein du Conseil.

Celle de M. Alain De Col datée du 30 septembre 2021 du Groupe UDC.

« Madame la Présidente,

J'ai le regret de vous annoncer ma démission avec effet immédiat du Conseil communal de Renens. Après avoir eu la chance de siéger pendant 6 années au sein de notre législatif, j'ai pu découvrir et apprendre l'importance des institutions publiques communales. Je profite de remercier sincèrement mon parti ainsi que l'ensemble des électeurs pour la confiance qui m'a été accordée durant ces années.

Je vous adresse, Madame la Présidente, mes respectueuses salutations.

Alain De Col »

Mme La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme La Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Communications de la Présidence

Communication des résultats des votations du 26.09.2021

N° : 01 Objet : Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital

BULLETTINS	Rentrés	3'542
	Blancs	111
	Nuls	7
	Valables	3'424

Suffrages	
Oui	1'790
Non	1'634
Taux de participation	41.57 %

N° : 02 Objet : Mariage pour tous

BULLETTINS	Rentrés	3'542
	Blancs	70
	Nuls	1
	Valables	3'471

Suffrages	
Oui	2'157
Non	1'314
Taux de participation	41.57 %

Je profite de ce point pour vous rappeler que les restrictions sanitaires sont les suivantes : port du masque obligatoire pour les conseillers en tout temps, sauf pour l'orateur.

Les personnes en galerie doivent être munies du pass-covid et, en soutien des conseillers communaux, doivent aussi porter le masque.

Suite à l'annonce de la démission de Madame Charlet, je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont soutenues par leurs messages, appels, etc. Aux personnes qui ont œuvrés pour que vos documents soient envoyés en temps et en heure comme d'habitude et surtout à une ancienne secrétaire et ancienne présidente de ce conseil qui grâce à ses directives et son excellente mémoire m'a formée en 30 minutes en qualité de secrétaire du conseil pour que le bureau puisse siéger en jour et en heure prévu afin que nous soyons réunis ce soir.

Mais heureusement, la commission de recrutement a très bien travaillé. Le Bureau aura le plaisir de vous présenter votre nouvelle secrétaire au prochain Conseil.

J'ai représenté notre commune une seule fois ce mois-ci.

Le 15 septembre – La crèche du Château a reçu une remise officielle du label COBS pour la structure porteuse et les façades du bâtiment.

Ce ne sont pas moins de 248.5 m3 de bois sur un total de 299.4 m3 en provenance de Suisse.

Les personnes arrivées tardivement sont priées d'annoncer leur présence auprès de Monsieur Menoud en fin de séance et uniquement à ce moment- là, c'est effectivement cette liste de présence qui fera foi lors des paiements des jetons de présence.

Le Bureau du Conseil a bien pris note que le groupe PLR siège maintenant sous l'appellation PLR-PVL. La dénomination sera changée dans le PV de septembre.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Adoption de l'heure des séances du Conseil communal

Proposition : Les séances du Conseil communal commencent à 19h30 jusqu'à l'adoption du nouveau règlement

- **Mme la Présidente,**

Suite à la réunion avec les chefs de groupes comme proposé lors du dernier conseil, le bureau vous fait la proposition suivante dont je vous en fais la lecture :

« Note en vue d'adopter l'heure de commencement du Conseil Communal de la Ville de Renens.

Suite à une discussion au sein du Bureau du Conseil Communal de Renens du 28 septembre 2021 ;

Suite au vote à titre informatif sur l'heure de début du Conseil, qui s'est soldé par 36 voix pour 19h30, 25 voix pour 20h00, et 11 abstentions lors du Conseil Communal du 9 septembre 2021 ;

Suite à la rencontre entre Mme la présidente et MM. les chefs de groupes en date du 13 septembre 2021 ;

Compte tenu qu'un nouveau règlement est en cours d'élaboration et dans l'attente que celui-ci soit soumis au conseil ;

Le bureau du conseil vous fait la proposition suivante :

Le conseil communal commence à 19h30 jusqu'à l'adoption du nouveau règlement.

Cette note sera soumise au vote lors du conseil communal du 7 Octobre 2021. Son adoption signifiera l'acceptation de 19h30 comme heure de début du conseil. Dans le cas contraire le conseil commencera à 20h00.

Afin d'éviter un débat sans fin et de pouvoir utiliser le temps du Conseil Communal de manière optimale, tout en ouvrant la discussion, nous vous proposons que ce soit uniquement les chefs de groupes qui prennent la parole à cette occasion, pour autant qu'une prise de parole vous paraisse nécessaire étant donné que le sujet avait déjà été largement débattu lors du dernier Conseil.

Au nom du Bureau du Conseil Communal de la Ville de Renens. »

Mme la Présidente ouvre la discussion.

- **M. Allauca Byron, Fourmi Rouge**

*Merci Mme la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

Je crois qu'on a déjà beaucoup discuté, c'est vrai, sur ce thème. Je voulais juste apporter un élément qui me paraît important : après toutes ces discussions, je me suis permis d'aller vérifier sur le site de la Commune. Sur les PVs, c'est marqué l'heure de début et de fin des séances du Conseil. J'ai comparé les 5 dernières séances quand on a commencé à 19h30 et puis les 5 dernières séances quand on a commencé à 20h. J'ai fait un petit calcul et les séances qui ont commencé à 19h30, on a fini 3 fois plus tard et on a même battu le record de finir le plus tard. Donc ça veut dire que, si la bonne intention c'était de vouloir commencer plus tôt et finir plus tôt pour peut-être aller discuter, boire un verre ou se lever plus tôt le matin pour aller au travail, l'objectif n'est pas atteint. On commence plus tôt et on finit plus tard. Donc il n'y a aucun avantage pour nous les Conseillères et Conseillers. Juste cet élément :

vous avez tous internet, vous pouvez aller vérifier cette information et comme ça vous pouvez voter en toute connaissance de cause. Donc ce n'est pas parce qu'on commence plus tôt, qu'on finit plus tôt.

Merci.

La discussion n'étant plus demandée. Mme la Présidente soumet la proposition au Conseil.

C'EST À LA MAJORITÉ QUE LA PROPOSITION EST ACCEPTÉE, 38 POUR, 18 CONTRE, 10 ABSTENTION

Le Conseil Communal commencera à 19h30.

6. Communications de la Municipalité

Mme la Présidente demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les Conseillères et Conseillers ont reçues par écrit.

- **M. le Syndic,**

*Merci Mme la Présidente,
Bonsoir Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,*

Nous sommes très heureux d'être avec vous ce soir, la Municipalité au complet, pour traverser cet ordre du jour. Je vous adresse nos cordiales salutations et j'avais une modification. Dans le document qui s'appelle « Communiqué de la Municipalité » nous avons eu une erreur de frappe. C'est Repair café, on l'annonce un samedi 11 novembre. Il n'y a pas de samedi 11 novembre, c'est un samedi 6 novembre. Voilà pour celles et ceux qui souhaitent y venir.

En plus de cette petite correction je souhaite donner la parole à Mme Clerc puis Mme Zurcher.

Voilà pour mes communications.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Lors du dernier Conseil, j'ai reçu une interpellation de Mme Storari au sujet des mesures COVID dans les structures d'accueil de jour. J'y ai en grande partie répondu sur le moment mais je voulais apporter un complément à ma réponse.

Donc une partie de ma réponse figure dans le PV de la séance et puis j'apporte maintenant un complément pour préciser certaines choses par rapport à ces directives.

Donc l'office d'accueil de jour des enfants du Canton de Vaud, l'OAJE, tient à jour un plan cantonal de protection pour l'accueil de jour des enfants conformément à l'article 10 de l'ordonnance fédérale COVID-19 en situation particulière du 23 juin 2021. Pour les institutions autorisées par l'OAJE sur la base de loi sur l'accueil de jour des enfants, ADAJ.

Ce plan en est à sa 16^{ème} révision depuis le début de la crise sanitaire. Il est envoyé simultanément, à chaque mise-à-jour, au responsable opérationnel des réseaux d'accueil de jour des enfants, aux directions des institutions d'accueil de jour et aux coordinatrices de l'accueil familial de jour. Il constitue la base incontournable des mesures à prendre dans les structures d'accueil et si, dans un premier temps, les directives de la direction générale de l'enseignement obligatoire et de l'OAJE n'étaient pas toujours cohérentes, elles le sont maintenant et dorénavant. Ce qui signifie qu'elles sont complémentaires et elles permettent d'assurer une bonne cohabitation entre école et accueil parascolaire et, ce, même si l'accueil parascolaire est situé au sein même d'un bâtiment scolaire.

En surplus, en cas de doute sur l'application des mesures à prendre, le médecin cantonal est disponible et il est arrivé à plusieurs reprises qu'une direction d'une structure y fasse appel directement pour s'assurer que tout a été fait dans les règles. Le plan cantonal de protection pour l'accueil de jour des enfants est disponible sur le site du Canton. Voilà.

La Municipalité considère, ainsi, par la présente, avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère Communale Chiara Storari relative au variant Delta, « quelles mesures pour l'accueil de jour et l'accueil parascolaire de Renens ? ».

Je vous remercie pour votre attention.

- **Mme Patricia Zurcher, Municipale**

*Merci Mme la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,*

Deux petits mots pour vous annoncer que la campagne lunch attitude vient d'être lancée sur notre commune. C'est une campagne qui vise la réduction du plastique à usage unique. Rappelez-vous, on en avait parlé dans le préavis qui répondait au postulat « plastique tic-tac, tic-tac ». Nous avons donc déjà démarché 21 établissements pour leur demander s'ils seraient prêts à accueillir leurs clients qui viennent chercher des repas, pour les ramener après chez eux ou pour les manger à l'extérieur, s'ils seraient prêts à accueillir ces clients avec leur propre boîte. Qu'ils viennent avec leur Tupperware ou autre chose, plutôt que de leur vendre leurs plats dans des grosses boîtes en sagex, en plastique et autre.

Donc sur ces 21 établissements que nous avons déjà démarchés, 8 ont déjà accepté de jouer le jeu. Nous attendons la réponse de 8 autres qui hésitent encore un peu. Et nous allons, bien sûr, encore continuer ces démarches. Nous venons d'engager une stagiaire pour 6 mois comme nous vous l'avions annoncé et elle va s'occuper de mener cette campagne, d'aller voir aussi des associations. Tout le travail annoncé dans ce préavis est lancé et les établissements qui acceptent de jouer le jeu de lunch attitude vous les reconnaîtrez au fait qu'ils auront un autocollant avec une étoile sur la devanture qui annonce qu'ils jouent le jeu de lunch attitude. Je vous encourage à en faire usage aussi.

- **Mme Frédérique Beauvois, PS**

Bonsoir à tous et à toutes,

Je profite de la publication du rapport d'activités de l'ARASOL pour demander des nouvelles de deux interpellations que j'ai déposées, pour lesquelles je n'ai toujours pas de réponse. Lors de la dernière séance de septembre j'ai posé la question de la prolongation, de l'extension et de la gratuité des terrasses pour 2022 à Renens. La seconde interpellation date de mai et s'intitulait « jusqu'ici tout va bien, jusqu'ici tout va bien et nous à Renens on va comment ? ». Elle demandait un scan de la situation des plus précarisés de nos habitants. Cette interpellation pose la question de l'évolution des bénéficiaires du RI, des mesures d'insertion sociale, des dossiers ouverts à la caisse de compensation et du fonds communal des activités sociales 92-33000. En premier lieu, il ne s'agit pas d'être plus royaliste que le roi à propos du calendrier sachant toutefois, qu'en théorie, la Municipalité doit répondre aux interpellations à la séance qui suit son développement. Mais il faut savoir que pour la première question des terrasses, les restaurateurs de notre ville attendent votre réponse. Ce n'est pas faute de le répéter séance après séance, mais ce secteur ne va pas bien. L'introduction du pass-covid a eu un lourd impact sur nombre d'entre eux et ils accueilleraient avec soulagement la nouvelle de la prolongation et de l'extension de leur terrasse pour l'année prochaine. Pour la seconde interpellation, soit l'évolution des différents bénéficiaires de l'aide sociale, un diagnostic précis, un scan de la situation permet d'agir à dessin et de cibler au mieux l'aide à apporter aux plus précarisés. Si on fait l'économie de ce diagnostic, on avance à l'aveugle dans un présent et un futur d'autant plus incertain qu'il est inédit. Il est donc essentiel de se baser sur des données objectives pour agir et avancer. Il m'a été répondu en mai que les réponses à la plupart de mes questions figuraient dans le rapport d'activités du CSR ou de l'ARASOL. J'ai cherché, j'ai lu et je n'ai trouvé que l'évolution des bénéficiaires par âge du RI entre 2019 et 2020.

Alors si ces réponses existent alors tant mieux ça sera d'autant plus simple et rapide de les fournir à ce plénum et j'en remercie par avance la Municipalité.

Réponse M. le Syndic

Madame Beauvois, première question, les terrasses comme l'an précédent, la décision a été confirmée ce jour, elles seront autorisées et gratuites comme on l'a fait l'année passée, on poursuit le mouvement et on le communiquera aussi rapidement puisqu'il y a une volonté de le savoir tôt. Mais ça c'est fait.

Et puis l'autre élément, on travaille un préavis, Madame Clerc vous en dira plus. Mais on est quasi à bout touchant et on pourra vous donner prochainement beaucoup d'éléments de réponse. Je laisse Madame Clerc terminer l'info.

Réponse Mme Karine Clerc, Municipale

Je vous remercie pour votre question c'est vrai que j'ai un peu de retard par rapport à cette interpellation qui pourtant occupe une partie de mon temps. Je vais vous expliquer pourquoi. Il me semblait important de pouvoir mettre en perspective ces questions statistiques avec des projets en cours, parce qu'il y a beaucoup de projets. Alors au niveau de l'ARASOL, en ce moment, et puis aussi au niveau de la Commune puisqu'effectivement nous sommes en train de terminer l'élaboration d'un préavis, COVID pour pouvoir proposer un soutien financier à des personnes qui seraient en situation difficile et qui échapperaient aux aides existantes. Une partie de votre interpellation concernant les bénéficiaires de l'aide sociale et les secours communaux sera mise en perspective de ce que nous proposerons à la Commune dans le préavis que vous aurez dans votre enveloppe lors du prochain Conseil. Ce qui nous a permis aussi d'épaissir, en quelque sorte, les données sur lesquelles nous basons la proposition que nous allons vous faire. La deuxième partie de votre interpellation fera probablement l'objet d'une réponse en soi puisqu'elle concernait les mesures d'insertion sociale et que dans l'Ouest-lausannois il y a un certain nombre de choses qui sont en mouvement actuellement, notamment dans la collaboration avec les CSR et l'unité commune. Par rapport aux mesures de compensation, j'avais besoin de m'approcher de vous pour préciser un peu votre demande ce que je vais faire. Je n'ai pas pu le faire avant ce Conseil mais je le ferai à la fin ou un autre jour de manière à pouvoir remettre les choses en perspective mais vous allez recevoir une réponse. Je vous remercie.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR-PVL**

*Merci Mme la Présidente,
Mesdames, Messieurs de la Municipalité,
Chères et chers collègues,*

Je remercie Madame Beauvois pour son intervention parce que ça va m'aider encore plus pour vous expliquer que je remercie la Municipalité pour sa réponse sur mon interpellation à « 56 droits d'initiative en suspend qu'entend faire la Municipalité » mais malheureusement je reste toutefois déçue de cette réponse. Si pour la Municipalité, il est peu enrichissant de rajouter une colonne indiquant les délais prévus et les objets priorités, pour le Conseil communal il en est tout autrement. Celui-ci ne possède pas les informations qu'à la Municipalité sauf certaines qui sont données une fois par année à la commission de gestion pour les motions et postulats. Ces informations seraient nécessaires pour ne pas attendre impatiemment une réponse qui ne viendra pas avant de nombreux mois, voire de nombreuses années, ceci en fonction de l'accès à l'information, aux disponibilités des services, à la priorisation stratégique ou politique comme indiqué dans la réponse Municipale. Je souhaite préciser qu'il s'agit bien que la Municipalité informe et surtout pas de pointer du doigt l'un ou l'autre des services. Je prends pour exemple trois de mes dépôts.

Le postulat fête des écoles Lausanne, Prilly et Renens, déposé le 4 septembre 2014. Faute de réponse, il est relancé ce soir par une autre conseillère communale sous forme d'un nouveau postulat. Mais depuis je suis ravi de vous annoncer qu'une rencontre avec le service culture, jeunesse et affaires scolaires est prévue sur le sujet.

La motion harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest-Lausannois, déposée le 8 octobre 2015. J'imagine que depuis 2015, ce n'est pas un manque de disponibilité et on constate que toutes les communes avoisinantes ont modifié leurs horaires d'ouverture comme Prilly, Crissier,

Chavannes, Ecublens, Bussigny, St-Sulpice, Villars-St-Croix, Lausanne, Romanel, etc. Ce n'est donc pas dû à un manque d'accès à l'information. Ce n'est pas la priorisation stratégique car lors du test de la piétonisation de la Rue de la Mèbre et du Midi, les commerçants ont fait la demande à la Municipalité de tester durant cette période l'horaire de 18h le samedi. Un vrai soutien en temps de pandémie et un test concret pour la suite des échanges et ainsi envisager une stratégie. Malheureusement, test refusé par la Municipalité. Sans oublier l'ouverture d'une grande enseigne à la gare de Renens avec de larges horaires d'ouverture et notre commerce local alors ? Il manque donc une volonté politique claire à Renens.

Puis, l'interpellation l'avenir du télétravail déposé le 14 mai 2020. Depuis, un cadre a été mis en place dans de nombreuses villes, certaines intègrent même cette possibilité dans leurs offres d'emploi. Un axe important de la conciliation entre vie familiale et professionnelle, ainsi que du développement durable lorsqu'il permet de réduire les déplacements. Qu'en est-il à Renens ? Je m'arrête là et vous comprendrez bien l'importance d'être informé sur l'avancée et la suite que souhaite donner notre exécutif à nos dépôts. Merci pour votre attention.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR-PVL**

*Merci Mme la Présidente,
Mesdames et Messieurs, bonsoir,*

Petite question sur les communications de la Municipalité. A la page 2, je crois, c'est marqué que la Municipalité a pris acte des comptes 2020 de la piscine de Renens et donne le chiffre de couverture de déficit. Puisqu'il y a beaucoup de retard qui a été évoqué ici, je vous rappelle juste que j'avais posé une question le dernier Conseil pour avoir une réponse ce soir. Et comme le reste je vois que je n'ai pas de réponse alors quid ?

Mme la Présidente

Quelle est votre question M. Dupuis ? Pour que la Municipalité puisse vous répondre.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR-PVL**

Ma question Madame la Présidente, qui se trouve au procès-verbal, je ne sais plus quelle page, mais vous saurez mieux que moi. C'est qu'au dernier Conseil j'avais posé plusieurs questions sur la piscine, l'état des comptes, les abonnements de Renens, les abonnements inter-régionaux, etc. dont je n'ai pas de réponse ce soir, malgré que dans les communications de la Municipalité, il est écrit qu'elle avait pris acte des comptes de la piscine. Donc je pensais que c'était assez adéquat de répondre, par la même occasion, à ma question. Merci.

Réponse de M. le Syndic

Je prends sur moi ce retard. Je vous renseignerai au prochain Conseil Monsieur Dupuis.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

*Bonsoir Mme la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues du Conseil,*

Je reviens effectivement sur 3 des interpellations que j'avais déposées lors de la dernière séance. Sur lesquelles la Municipalité a répondu, elle a fait un pack de 2 en 1 sur une réponse et puis la troisième a été répondue à elle toute seule.

Donc premièrement en ce qui concerne l'interpellation qui s'appelle « miroir, mon beau miroir », je resitue le contexte, je pense que vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de notre dernière séance. Je posais la question sur la raison du retrait de ces miroirs qui n'était absolument pas fondée que ce soit d'un point de vue légal ou d'un point de vue pratique et la réponse qui a été donnée

mentionne, en fait, qu'on a une consultation de la Pol-Ouest qui s'estime être experte sur le terrain pour définir qu'il n'y a pas besoin de réintroduire les miroirs. Mais la première question que j'ai posée, c'est pourquoi ces miroirs ont été enlevés. J'estime ne pas avoir reçu de réponse. Dans l'intervalle, j'ai pris contact avec le bureau de prévention des accidents qui m'a communiqué l'information suivante, que je vous relaie : En l'état, le bureau de prévention des accidents a effectivement écrit un article qui date d'il y a quelques années, qui mentionne sur quelles bases repose la pose de miroir dans un endroit où il n'y en avait pas. Mais le BPA m'a confirmé que si des miroirs sont posés de manière stratégique à certaines intersections de rue communale c'est qu'il y a forcément une raison à cela et ce n'est absolument pas parce que la zone passe à 30 ou à 20 km/h que les miroirs doivent être enlevés. J'entends par là qu'effectivement ce que vous retrouvez sur internet, c'est qu'on a des brochures du BPA qui disent que pour l'installation de zone de 20 km/h certains signaux comme par exemple des passages piétons peuvent être enlevés. Mais on n'y parle jamais de miroir. Le BPA m'a également confirmé que les délégués BPA des communes ne sont pas des experts en la matière. Donc j'entends bien que dans la Pol-Ouest pour Renens nous avons trois délégués BPA mais il n'empêche que j'avais demandé lors de mon interpellation de faire appel à des experts. J'estime qu'on n'a actuellement pas fait appel à des experts. Donc je vous réitère ma demande, il y a actuellement à Berne deux personnes qui sont considérés comme des experts du BPA qui répondent sur demande des communes à ce genre de question et qui sont vraiment considérés comme des experts. J'aimerais s'il vous plaît que l'on réponde à la question posée, à savoir pourquoi, j'avais pris comme exemple chemin des Clos, chemin de Bruyère mais il y a plusieurs endroits dans la commune des miroirs qui ont été simplement enlevés ce qui embête de nombreux usagers qu'ils soient piétons, deux roues ou véhicules et je n'ai toujours pas l'information de pourquoi ces miroirs ont été enlevés. Voilà, ça c'est pour la première interpellation.

Dans la même réponse de la Municipalité, il y a une réponse en ce qui concerne mon interpellation à propos du chemin de Saint-Georges. Là, également, on mentionne qu'on a reconsulté la Pol-Ouest qui maintient la réponse qui a été formulée à l'interpellation de M. Neal mais à nouveau je demande une réévaluation parce que les éléments qui sont donnés comme argumentaire sont pour la plupart d'entre eux erronés. On cite des bases légales qui n'ont rien à faire en la matière dans la réponse, on parle, à mon sens, de choses qui ne tiennent pas la route, donc je demande une expertise et je reçois uniquement une réponse que la Pol reste sur sa prise de position. J'estime là encore qu'on n'a pas répondu à l'interpellation que j'ai soulevée.

Finalement, la dernière interpellation concerne les travaux du tram. A nouveau, je pose la question, à savoir est-ce qu'une coordination peut être envisagée de la part des services communaux concernés avec que ce soit la Pol-ouest, les entreprises concernées dans le chantier voire également, puisqu'il y a une structure qui est dédiée à ça et qui possède un site internet, les gens qui sont coordinateurs pour le chantier du tramway lausannois. Sur le site internet du tramway lausannois c'est mentionné justement qu'on peut contacter ces personnes pour leur relayer l'information. Je lis dans la réponse de la Municipalité, les causes qui ont amené à ce couac. Mais on ne donne aucune solution, aucune mesure corrective pour que ceci ne se reproduise plus et je trouve quand même dommage puisque l'idée est de soulever une lacune c'est que je n'entends pas qu'on revienne sur le sujet mais j'entends qu'on prenne des mesures correctives par rapport à une lacune qui a été soulevée. Actuellement je vois uniquement une responsabilité qui est portée par la Pol-Ouest et j'en suis bien désolée pour eux parce que j'estime que s'il y a eu un couac dans la communication, je ne suis pas sûre que ce soit les seuls responsables. Et j'aimerais effectivement qu'on confirme qu'il y a bien une coordination qui est ordonnée ou qui est surveillée de la part des services communaux concernés. Je vous remercie.

Réponse de M. le Syndic,

Pour faire court, merci Mme Capt, pour faire court. Je commence par le dernier, sans doute le plus évident et le plus simple. La coordination du tram, nous avons une coordination qui se fait bien évidemment entre les secteurs qui portent le projet tram. Nous avons des experts qui ont, non seulement, participé à l'élaboration du projet mais qui le mettent en œuvre et qui sont des gens extrêmement attentifs à ce projet-là. Il y a une coordination avec la Pol, régulièrement les réunions ont lieu. On a aussi un médiateur tram qui soigne les liens avec les riverains et toute personne qui amène des situations problématiques durant le chantier. Donc oui, il y a une coordination et on la suit. Effectivement, on faisait état d'un petit bug qu'on avait largement corrigé mais à votre question, y a-t-il une coordination ? Oui, si vous reprenez le préavis du tram, vous verrez qu'il y a même des montants

qui sont alloués au suivi de ce chantier. La coordination se fait et pas plus tard que demain nous aurons encore une séance avec toutes les personnes concernées par ce chantier pour nous assurer qu'on le met bien en place de la meilleure des manières, ça c'était pour le tram.

Ensuite pour le BPA nous avons travaillé aussi avec des experts. La POL a aussi un certain nombre d'experts à l'interne. Quand vous dites qu'on n'a pas répondu pourquoi les miroirs sont enlevés, mais ça figure au paraphage 3. Effectivement, le BPA et les experts s'accordent à dire que des miroirs sur des routes à 20 et 30 donnent une très fausse impression de sécurité et participent à ce que finalement les vitesses ralenties soient peu respectées. C'est ce qui figure dans le document.

Pour le chemin de Saint-Georges nous avons été interpellés par M. Neal plusieurs fois. Les services y sont allés et pour l'instant la solution qui est la plus adéquate c'est celle qui est proposée et qui est maintenue. C'est en fait l'objet de notre réponse. Voilà.

Réponse de Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL

J'ai oublié de le préciser mais c'est vrai que j'ai des contacts assez étroits avec le BPA, ce qui peut aider.

Mme la Présidente

Est-ce que vous pouvez nous annoncer vos intérêts

Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL

Oui tout à fait, j'allais y venir. Donc en ce qui concerne, effectivement, la prise de position sur les miroirs. De nouveau, je ne comprends pas la réponse. On me parle d'experts mais on me parle de la police. Pour moi, à mon sens, dans la définition sur le retrait des miroirs, ce ne sont pas des personnes compétentes légalement en la matière. Donc je suis désolée mais je ne vois toujours pas les interventions des experts à ce propos. Dans la considération faite pour le Chemin de Saint-Georges, j'aimerais bien qu'on reprenne les différents éléments qui ont été soulevés parce que si la Municipalité reste sur cette prise de position, je pense qu'on risque d'aller plus loin. Finalement la seule réponse qui me satisfait maintenant M. le Syndic c'est que vous me confirmiez, parce que ça ne figure pas vraiment dans les réponses, que par rapport aux travaux pour le chantier du tram il existe bien une coordination. C'est vrai que quand on lit la réponse en tant que telle on ne la voit pas vraiment. Merci

Mme la Présidente

Vous n'avez pas annoncé vos intérêts il me semble, ou alors je ne les ai pas entendus.

Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL

Ah non, quand j'ai dit que j'avais des contacts étroits, j'ai la ligne téléphonique, je connais leur numéro car il est disponible à tout le monde et je les ai contactés mais comme n'importe qui peut le faire mais puisse que je l'ai fait de nombreuses fois, c'est pour ça que j'ai dit que j'avais des contacts étroits.

Mme la Présidente répète à l'assemblée que le port du masque reste obligatoire même assis.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

*Madame la Présidente,
Chers membres de la Municipalité,
Chères conseillères, Chers conseillers,*

*Je désire intervenir en relation à la réponse amenée à l'interpellation de ma collègue Madame Stéphanie Negri-Capt intitulée « Travaux du tram : un démarrage au feu rouge ».
Dans la réponse amenée par la municipalité, il s'avère que cette situation est apparue suite à un retard dans la communication avec la POL Ouest qui est en charge de la gestion du trafic et sa réorganisation durant le chantier du tram.*

Vous mentionnez également que la situation a été résolue le jour même par l'envoi d'une équipe sur place.

Permettez-moi de considérer que votre réponse à l'interpellation est loin d'être satisfaisante.

En effet, il y a eu certes quelques déplacements d'agents sur place mais ceux-ci ne sont que ponctuels. Le fait d'avoir également réduit la largeur des voies de circulation peut créer un effet inverse à celui attendu. Les conducteurs pourraient être tentés de faire beaucoup plus attention à la position de leur véhicule dans cet espace réduit plutôt que prêter attention aux piétons qui traversent.

De plus, les passages piétons ne sont pas les seuls éléments problématiques. L'évolution constante du chantier et les changements courants du sens de la circulation fait que ce croisement est une source de stress pour tous les usagers, piétons, vélos, autos et autres.

A cela vient s'ajouter la problématique du manque extrêmement flagrant de luminosité à cet endroit qui ne va faire que s'aggraver avec le raccourcissement des jours.

Même si la POL Ouest est responsable de la gestion du trafic, je doute clairement qu'elle le soit pour toutes les autres problématiques relatives à ce chantier.

Par conséquent, il serait urgent que les personnes responsables pour celui-ci, prennent le temps de réflexion et anticipent les problématiques en amont plutôt qu'agir et devoir ensuite faire des adaptations en urgence.

Il serait judicieux de mettre en place des personnes bénévoles qui aideraient les enfants et toute personne nécessitante, à traverser les différents passages piétons lorsque les feux doivent être mis hors service.

La pause de lampadaires temporaires qui éclairent principalement ce croisement serait également bienvenue.

Finalement, une signalétique routière et marquage au sol fait avant les changements des différents sens de circulation aideront à créer j'en suis sûr une meilleure fluidité du trafic.

Il est impératif de faire cela au plus vite afin d'éviter de courir le risque que des accidents arrivent.

Je vous remercie de votre attention.

Réponse de M. le Syndic,

Régulièrement nous avons des séances de concertation avec tous les acteurs pour le tram. Je vais relayer dès demain ces remarques et on va continuer à œuvrer pour que ce chantier du tram se fasse bien et dans les meilleures conditions.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Madame la présidente,

Chers membres de la Municipalité,

Chères conseillères,

Chers conseillers,

Je fais suite à la communication concernant l'organisation d'un apéritif au Parc des Cèdres le 24 septembre dans le cadre de l'observatoire de la sécurité.

Je désirerais avoir plus de détails concernant les points suivants :

- *Taux de participation à cet événement ?*
- *Comment la commune a-t-elle informé le voisinage de celui-ci ?*
- *Quel sont les retours qu'elle a pu en tirer suite aux échanges avec le voisinage et utilisateurs ?*
- *J'aimerais également savoir si le sujet de la propreté et déchets, qui sont un problème récurrent dans ce parc, ont été abordés dans les échanges ?*
- *Y aura-t-il un suivi de l'évolution de la situation suite à cet événement ?*

Je remercie d'ores et déjà la municipalité pour les réponses à venir

Je vous remercie pour votre attention.

Réponse de M. Le Syndic,

Je peux répondre à vos questions mais je ne les ai peut-être pas toutes entendues. Mais j'ai les réponses dans ma tête. Effectivement, nous avons un quartier qui nous a sollicité dans le cadre de l'observatoire de la sécurité en chantier transverse. Nous avons reçu tous les pétitionnaires, hommes et femmes, qui sont venus et qui ont déposé l'ensemble des problématiques qu'ils vivaient dans le parc des Cèdres. On les a entendus où le ton était posé, les gens étaient factuels et il y avait vraiment une très bonne dynamique. On s'est engagé à les rencontrer sur site, ce qu'on a fait lors de la fête des voisins. On a adressé un papillon à tous les résidents qui étaient autour, à toutes les personnes qui vivent dans ce quartier-là. Nous avons organisé cet apéritif rapidement. Nous étions environ 7 à 8 personnes de la commune, on a reçu entre 20 et 30 résidents qui habitaient là et qui sont venus nous rencontrer pour la suite du processus. C'est donc des relations assez courtoises qu'on a pu avoir avec eux. Ils étaient très contents de voir que la Municipalité, non seulement les entendait, recevait leur pétition mais allait à leur contact et puis on a fait un apéritif qui a duré à peu près 2h et on a décidé que l'observatoire de la sécurité qui se réunit régulièrement verrait ensuite quelles sont les démarches à entreprendre. Mais ce dossier a effectivement, actuellement, un suivi et je crois que ce suivi satisfait aussi les personnes qui l'avait sollicité, on verra quelles sont les mesures dans le long terme à mettre en œuvre et comment est-ce qu'on peut encore mieux pacifier le site. S'agissant des déchets que vous relevez qui sont parfois très présents le soir, le service Gestion urbaine – développement durable a aussi été impliqué pour éviter que le matin ces déchets importants donne l'envie à d'autres d'en laisser quelques-uns additionnels. Donc c'est un dossier qui est suivi et la Municipalité vous fera un bilan lorsqu'elle aura encore évolué dans ce dossier dans le futur. Mais actuellement on est en chantier, en relation avec le quartier. En espérant avoir répondu à vos questions.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. Communications éventuelles de la Commission des finances

Mme la Présidente prie M. François Delaquais, président de la Commission des finances de bien vouloir se rendre au micro.

- **M. François Delaquais, PS**

*Mme la Présidente,
Mesdames,
Messieurs,*

Préavis N°6-2021 *Demande d'un crédit d'études préalable du projet, ainsi que l'organisation d'un concours d'architecture pour le site de Verdeaux-Pépinières-Saugiaz et l'étude pour la transformation du collège et la salle de gymnastique de Verdeaux.*

La commission des finances rend attentif le Conseil Communal que le plan d'affectation, PA, n'a pas encore été établi et voté par le Conseil Communal. Ainsi, le projet qui pourrait ressortir du concours pourrait se voir modifié lors de cette étape et les estimations financières dans sa globalité pourrait être revues.

Au plan des investissements figurait un montant de 55'883'000.- CHF alors qu'aujourd'hui il est estimé à 58'795'200.- CHF.

C'est à l'unanimité des membres présents que la commission des finances accepte les incidences financières du crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture tel que décrit dans le présent préavis

Préavis N°7-2021 – *Chemin du Closel–Réalisation d'une liaison de mobilité douce le long des voies CFF, entre le passage du Trait d'union et le passage inférieur du Léman.*

La commission des finances a examiné plusieurs points financiers en lien avec ce préavis, notamment l'indemnisation de la ville de Renens si CFF-infrastructure demandait de reprendre leur terrain avant que les travaux soient amortis ainsi que la prise en charge des coûts de déconstruction.

Les conventions avec les CFF-infrastructure sont en cours de négociation. Toutefois, comme il s'agit d'un bout de tronçon du concept de gare en gare qui a commencé depuis la gare de Lausanne, il sera difficile de tenir plus compte de ce qui a déjà été précédemment négocié.

Le montant de 460'000.- CHF, soit un montant de 270'000.- CHF inférieur à celui demandé aujourd'hui, était le montant figurant au plan d'investissement. C'était une estimation générale qui ne tenait pas compte des spécificités de ce futur chantier et de ses aménagements.

La commission des finances relève que la Municipalité a tenu compte de ses remarques en matière d'amortissement de l'éclairage public et qu'elle a retenu la durée de 20 ans.

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances accepte les incidences financières de ce préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

Mme la Présidente s'enquiert auprès de la CUAT quant à savoir si des communications sont à transmettre.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

Mme la Présidente ouvre la discussion

- **Mme Nicole Divrone, Fourmi Rouge**

*Merci Mme la Présidente,
M. le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

La CRI s'est réunie le 29 septembre 2021 à 19h à la buvette de la salle de spectacles. Nous avons invité Mme Carole Castillo, présidente du Conseil communal et M. Jean-François Clément, Syndic. Après quelques mots de bienvenue et un tour de table pour se présenter et dire à quelle commission nous appartenons. Les membres de la CRI ont pris note que Nicole Divrone remet la présidence de la CRI. M. Duperrex, seul candidat, est élu président. Celui-ci demande à Nicole Divrone de présider la suite de la séance. Les différentes commissions sont passées en revue pour connaître les dates de leur prochaine rencontre. Suite à ces informations, les membres de la commission relèvent toute l'importance de nous rencontrer avant ces adoptions de budget. C'est ce qui était ressorti lorsque nous avons évoqué les dates et les prochains sujets que nous allons devoir évoquer dans nos commissions. Nous représentons la commune de Renens au-delà de nos appartenances politiques. La CRI devrait idéalement se

rencontrer début septembre de chaque année de législature, en tout cas. Nous souhaitons que la COFIN ou la COGEST puisse examiner les documents relatifs au budget et aux comptes, le lien avec le budget communal et les comptes communaux est évident. Ainsi, nous serons à même de mieux défendre les intérêts de Renens dans nos diverses commissions. Le lien avec la Municipalité si possible en amont de nos décisions dans nos commissions respectives est aussi essentiel et fortement souhaité par les membres de la CRI présents.

M. Clément est du même avis. M. Clément nous donne quelques informations concernant la POL, il a repris la présidence du CODIR, l'enjeu est le rapprochement entre la Pol et la gendarmerie. Pour rappel, la population vaudoise avait dit non à une police unique. M. Clément reviendra lors de la prochaine séance de la CRI pour nous parler de la Pol.

Des délégués sont nommés au sein de chacune des commissions pour faire le lien avec la Municipalité. Il s'agit de Marta Pinto pour la Pol avec Jonas Kocher comme suppléant, Gérard Duperrex pour l'ORPC, Ali Korkmaz pour l'ARASOL et Yabalak Kemal pour les taxis.

La prochaine séance de l'ORPC étant le 12 octobre 2021, les délégués de Renens souhaitent se rencontrer avant et souhaitent transmettre le budget à M. Françoise Delaquis, habitué de l'étude des comptes communaux entre autres et présent lors de notre séance de la CRI. A savoir que Gérard Duperrex a organisé une séance le 6 octobre avec les délégués de Renens et François Delaquis nous a envoyé ses remarques.

La prochaine séance de la CRI est fixée au 1^{er} décembre 2021 à 19h, Gérard Duperrex est chargé d'organiser et de convoquer cette séance.

Merci pour votre attention.

- **M. François Delaquis, PS**

Mme la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Ça concerne le rapport de la CRI concernant Pol-Ouest.

Dans sa séance du 22 septembre 2021 le Conseil intercommunal de Pol-Ouest a adopté à l'unanimité, moins une abstention, le budget 2022.

La part de Renens s'élève à CHF 5'365'844.00 (- 14'712.00 par rapport à 2021) sur un budget total de CHF 18'748'500.00.

Le CODIR a informé le Conseil intercommunal qu'il avait ordonné un audit de la POLOuest. Il s'en est suivi que les membres du Conseil intercommunal ont reçu le communiqué suivant du CODIR :

La crise sanitaire que nous vivons depuis de nombreux mois génère de lourdes conséquences humaines, sociales et économiques et impacte l'ensemble de la société.

De plus, et comme vous le savez, des réflexions sont menées actuellement quant à l'optimisation du fonctionnement de la direction de la POL d'une part, et de la collaboration entre la POL et la Police cantonale (PolCant) d'autre part.

Dans ce contexte, un certain nombre de difficultés rencontrées au sein de la POL nous ont été rapportées de manière directe ou indirecte.

Au vu de cette situation, le Comité de Direction de la POL, totalement renouvelé en ce début de législature, a pris la décision de mandater un intervenant externe, Vicario Consulting SA, pour mener un audit portant sur le fonctionnement de l'équipe de direction de la POL. Cette démarche a pour but de livrer un état des lieux objectif, de mettre en évidence les pistes d'amélioration possibles et d'assurer la sérénité des équipes, indispensable à la mission de la POL.

Dans l'intervalle et afin que la police puisse remplir ses nécessaires et délicates missions, l'organisation opérationnelle mise en place dans le cadre du projet Régio n'est pas touchée. Le fonctionnement en mixité entre la POL et la gendarmerie se poursuit.

Dans les mois à venir, les autorités politiques communales et cantonales préciseront le contour futur de la collaboration entre la POL et la PolCant, dans le souci de maintenir un service de qualité pour les citoyens de l'Ouest lausannois en particulier.

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

10. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

Mme la Présidente communique qu'elle n'a reçu aucun changement de commission.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

11. Rapport de commission – Préavis N°1- Autorisations générales pour la législature 2021-2026

Mme la Présidente prie M. François Delaquis de venir faire lecture du rapport de commission.

- **M. François Delaquis, PS**

Vous avez juste vu par rapport à la précédente législature que le changement concernant notamment l'aspect du droit d'emption qui peut être utilisé, où le montant jusqu'à où la commune peut aller, c'est 5 millions alors qu'avant c'était 1 millions. Autrement le reste correspond à la pratique qui a été faite cette dernière législature et qui a donné satisfaction comme vous avez pu le voir à travers les annexes et le rapport.

Rapport de la Commission des finances

Préavis N° 1 - 2021

Autorisations générales pour la législature 2021 - 2026

La Commission chargée d'étudier le préavis N° 1-2021 s'est réunie le mercredi 15 septembre 2021 à 18h30 à la Buvette de la salle de spectacles.

Elle était composée de : Mme Melinda Zufferey-Merminod et MM. Pascal Golay, Philippe Hertig, Vincent Keller, Dylan Montefusco, Sylvain Richard, et François Delaquis, Président-rapporteur. MM. Eugène Roscigno et Pascal Waeber étaient excusés.

La Commission remercie chaleureusement M. Jean-François Clément, syndic, accompagné par MM. Michel Veyre, secrétaire municipal et Michaël Perrin, chef du service des finances ainsi que par M. Didier Divorne, municipal Bâtiments-Domains-Logement pour avoir répondu à toutes les questions de la Commission.

En préambule

La Municipalité explique que les montants et les critères qui figurent dans ce préavis sont basés sur l'expérience. Ils sont identiques à la précédente législature, à l'exception du chiffre 1 : « Acquisition et aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières » dont le montant passe de 5 à 15 millions.

En annexe du présent rapport, vous trouverez le tableau établi par le Service des finances qui indique pour chaque chapitre, l'utilisation des délégations de compétences financières effectuée lors de la dernière législature.

Remarque : pour la numérotation des chapitres, il est tenu compte dans le présent rapport des chiffres figurant dans les conclusions et non la numérotation dans le corps du préavis qui a lui intégré le préambule (décalage 1 d'un no)

1. Acquisition et aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières

L'adaptation de ce montant est rendue nécessaire pour que la Municipalité puisse exercer un tant soit peu son droit de préemption, dans les délais, lorsqu'elle le juge nécessaire dans l'intérêt de la collectivité publique et de ses habitants. Jusqu'à aujourd'hui, la Municipalité a exercé une seule fois son droit de préemption pour un petit immeuble à la Rue du Lac 36. Il s'agit de logements qui devront répondre aux critères de la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (L3PL).

Ce droit nouveau est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Ainsi, le montant de CHF 1'637'320.00 qui a fait l'objet d'une délégation de compétence pour la période 2016-2021 ne reflètera pas forcément les besoins de la Municipalité pour la présente législature.

Un commissaire demande si ce montant est suffisant par rapport aux besoins de la Commune. La réponse est que si ce montant ne devait pas suffire, il est possible pour la Municipalité de présenter une nouvelle demande au Conseil communal

2. Acquisition de participations dans des sociétés commerciales et adhésion à des associations et fondations

Cette délégation n'a pas été utilisée lors de la précédente législature.

3. Placement de capitaux et de liquidités.

Aucun placement n'a été effectué lors de la précédente législature.

Un commissaire pose la question de savoir s'il devait y avoir des placements, peut-on avoir la garantie que ceux-ci prennent en compte les enjeux climatiques. La réponse est que Renens est membre d'Actares qui est une association activiste créée pour inciter les sociétés à orienter leurs activités dans le sens du développement durable. Elle intervient sur les plans économiques, écologiques et sociaux, et se concentre pour l'essentiel sur les principales sociétés du Swiss Market Index.

Le vœu suivant est déposé :

« En cas de placements financiers effectués par la Commune, ceux-ci doivent être faits au bénéfice d'entreprises, d'établissements ou d'institutions qui respectent des critères d'éthique, de durabilité et prennent en compte les enjeux climatiques. »

Au vote ce vœu est accepté par 6 voix pour et 1 voix contre.

4. Acceptation de legs et donations affectés de conditions ou charges, ainsi qu'acceptation de successions sous bénéfice de l'inventaire

Ce sont CHF 2'947.00 qui ont été légués pendant la précédente législature

5. Comptes d'attente pour frais d'études

Le montant de CHF 100'000.00 par cas est suffisant. Ainsi, au 30 juin 2021 le montant total des crédits d'étude s'élevait à CHF 91'471.00.

6. Dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget

Le total des dépassements se monte à CHF 161'133.00 alors que l'autorisation accordée est de CHF 100'000.00 avec information dès CHF 30'000.00 à la COFIN

7. Marge de tolérance en cas de dépassement sur un crédit d'investissement

Pour les 5 dernières années, les dépassements se sont échelonnés entre CHF 718.50 (+ 0.5%) et CHF 38'462.75 (+ 5.15%).

En guise de rappel la marge de tolérance est de CHF 50'000.00 pour les projets de moins d'1 million ou 5% du crédit voté par le Conseil communal pour les projets supérieurs au million.

Un commissaire a estimé que le libellé de la règle n'était pas clair et a déposé le vœu suivant :

« Dépassement de crédit d'investissement toléré

CHF 50'000.00 pour tout crédit inférieur à 1 million et pour tout crédit d'un million et supérieur 5% du montant voté par le Conseil communal. La Municipalité informera la Commission des finances pour tout dépassement dans les meilleurs délais ».

Dans la discussion qui a précédé le vote, la Municipalité a répondu que pour elle, la règle était claire. Les commissaires qui ont siégé lors de précédentes législatures ont confirmé que l'application et l'interprétation de ladite règle n'a pas posé de problèmes jusqu'à ce jour.

Un commissaire rappelle qu'il s'agit d'une marge de tolérance et qu'avec l'adoption du vœu on changerait de paradigme en passant d'une marge tolérée à un crédit toléré.

A vote, le vœu est rejeté par 1 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions

8. Autorisation générale de plaider

L'utilisation a été la suivante : 1 cas taxe déchet, 9 cas en lien avec un permis de construire et 2 cas en lien avec les marchés publics.

Vote final

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances propose au Conseil

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente prie M. François Delaquis de faire lecture des conclusions de ce préavis.

Conclusions

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 1-2021 de la Municipalité du 23 août 2021,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCORDE à la Municipalité :

1. Acquisition et aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières

- une autorisation générale de procéder à des acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 15'000'000.- au total. La Municipalité informera le Conseil communal de toutes acquisitions de biens immobiliers.
- une autorisation générale de statuer sur les aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- au plus, par cas, charges éventuelles comprises.

2. Acquisition de participations dans des sociétés commerciales et adhésion à des associations et fondations
 - une autorisation générale de procéder à l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales et à l'adhésion à des associations et fondations jusqu'à concurrence de CHF 20'000.- par cas.
3. Placement de capitaux et de liquidités
 - une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune auprès des établissements bancaires, des compagnies d'assurances, des collectivités publiques, ou d'entreprises établies en Suisse et offrant de solides garanties financières.
4. Acceptation de legs et de donations affectés de conditions ou charges, ainsi qu'acceptation de successions sous bénéfice de l'inventaire
 - une autorisation générale de statuer sur l'acceptation de legs, de donations et de successions dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.- par cas.
5. Comptes d'attente pour frais d'études
 - une autorisation générale pour ouvrir des comptes d'attente pour la comptabilisation de certains frais d'études qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, ceci jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- au maximum par cas.
6. Dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget
 - une autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- au maximum par cas. La Municipalité informera dans les meilleurs délais la Commission des finances pour toute dépense excédant CHF 30'000.- par cas.
7. Marge de tolérance en cas de dépassement sur un crédit d'investissement
 - une marge de tolérance pour tout dépassement de crédit d'investissement n'excédant pas CHF 50'000.- pour les projets de moins de CHF 1 million ou 5% du crédit voté par le Conseil communal. La Municipalité informera dans les meilleurs délais la Commission des finances pour tout dépassement entrant dans cette marge de tolérance.
8. Autorisation générale de plaider
 - une autorisation générale pour plaider devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales.

Les présentes autorisations générales abrogent celles du préavis N° 2-2016. Elles sont valables pour la durée de la législature 2021-2026, mais au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet le rapport de commission au vote de l'Assemblée.

C'EST À LA MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT ACCEPTÉES

12. A. Rapport de commission – Majorité – Préavis N°3-2021 – Arrêté d'imposition pour l'année 2022

Mme la Présidente prie M. François Delaquais de venir faire lecture du rapport de commission.

- **M. François Delaquis, PS**

Rapport de la Commission des finances (Majorité)

Préavis N° 3 - 2021

Arrêté d'imposition pour l'année 2022

La Commission chargée d'étudier le préavis No 3-2021 s'est réunie le mercredi 15 septembre 2021 à 19h30, à la Buvette de la salle de spectacles.

Elle était composée de : Mme Melinda Zufferey-Merminod et de MM. Pascal Golay, Philippe Hertig, Vincent Keller, Dylan Montefusco, Sylvain Richard, et François Delaquis, président-rapporteur. MM. Eugène Roscigno et Pascal Waeber étaient excusés.

La Commission remercie chaleureusement M. Jean-François Clément, syndic, accompagné par M. Michaël Perrin, chef du service des finances ainsi que par M. Didier Divoirne, municipal Bâtiments-Domains-Logement pour avoir répondu à toutes les questions de la Commission.

En préambule

Le syndic indique que le préavis est porté par l'ensemble de la Municipalité. Il relève ce qui a motivé celle-ci à maintenir le taux actuel et à limiter à un an la validité du taux d'imposition.

Il rappelle l'historique des fixations du taux d'imposition ces dernières années et notamment comment on est arrivé au taux actuel de 77% en 2020. Le Canton a repris la facture de l'AVASAD aux conditions suivantes :

- augmentation du coefficient cantonal de 1.5 point ;
- en contrepartie baisse de 1.5 point du coefficient communal, en vertu du protocole d'accord entre le Canton et les Communes. Renens l'a respecté et mis en application.

La bascule de la facture de l'AVASAD a engendré environ 1,3 mio d'économies pour notre commune.

Il rappelle que les acteurs économiques apprécient la prévisibilité des taux et leur continuité.

Il informe que Renens va retrouver prochainement une place au sein du comité exécutif de l'UCV. De ce fait, il pourra mieux faire valoir les caractéristiques de Renens dans le cadre des négociations relative à la future péréquation financière.

Discussion générale

La Ville de Renens est face à plusieurs incertitudes financières comme l'évolution des recettes fiscales post-COVID et la réforme de la péréquation financière intercommunale, horizontale et verticale agendée en 2022.

La Commission quasi unanime salue le fait que le taux n'ait été fixé que pour une année permettant d'intégrer tous les paramètres déjà énoncés.

Toutefois, plusieurs commissaires relèvent la vision peu claire de la Municipalité sur ses perspectives financières et regrettent qu'il n'y ait pas de programme de législature qui viendrait justifier le taux prévu par ce préavis.

Un commissaire aurait souhaité que la stabilisation du taux s'effectue à la hauteur de 233points Canton plus Commune afin que ce point d'impôt vienne aider la Municipalité qui, lorsqu'il y a une demande, invoque à chaque fois ses ressources rares.

Un commissaire s'attendait lui à voir une baisse d'impôt et un préavis portant sur deux ans.

Toutefois, la majorité de la Commission constate que la Commune de Renens a réussi ces dernières années à disposer d'une marge d'autofinancement positive et à créer ainsi des réserves pour des travaux futurs et les mesures COVID. La prise en charge par le Canton de la facture de l'AVASAD a donné également des ressources supplémentaires. L'impôt sur le revenu et la fortune continue d'être en croissance alors que l'impôt sur le bénéfice et le capital, après une chute importante, est en reprise.

La majorité de la Commission ne voit pas, à l'heure actuelle, qu'elle serait la légitimité pour une augmentation d'impôt ni d'ailleurs pour une baisse.

A la question de l'un des commissaires vous trouverez, en annexe, le tableau comparatif des impôts prévalant dans les communes du district.

Les autres impôts fixés dans l'arrêté d'imposition ainsi que les taxes n'ont fait l'objet d'aucune discussion.

Délibération de la Commission

2 amendements ont été proposés par des commissaires et soumis au vote de la Commission :

- Amendement N° 1 : fixer à 75.0% le taux d'imposition pour 2022. Cet amendement a été refusé par 6 voix contre 1
- Amendement N° 2 : fixer à 78.0% le taux d'imposition pour 2022. Cet amendement a été refusé par 4 contre, 2 voix pour, 1 abstention.

Les commissaires, ayant déposés l'amendement N° 2, ont d'ores et déjà annoncés qu'ils déposeraient un rapport de minorité.

Vote final

Par 4 voix pour et 3 voix contre, la Commission des finances propose au Conseil Communal d'accepter les conclusions telles que présentées.

B. Rapport de commission – Minorité – Préavis N°3-2021 – Arrêté d'imposition pour l'année 2022

Mme la Présidente prie M. Vincent Keller de venir faire lecture du rapport de commission.

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

Rapport de minorité de la commission des finances (COFIN) sur le

PRÉAVIS N° 3-2021

AU CONSEIL COMMUNAL

Arrêté d'imposition pour l'année 2022

S'agissant de la liste de présences et des diverses questions-réponses de la commission des finances à la Municipalité ainsi que des éléments factuels, la minorité de la COFIN renvoie au rapport de majorité.

La minorité de la COFIN, représentée par MM. Philippe Hertig et Vincent Keller concentre son rapport sur les éléments politiques qui la pousse à proposer un amendement au Conseil communal et qui sera développé plus bas. La minorité de la COFIN, fidèle à ses engagements de défense des plus précarisés et des plus faibles de notre commune, ne peut accepter l'arrêté d'imposition tel qu'il est proposé au Conseil.

A titre de remarque liminaire, la minorité de la COFIN rappelle que la décision du Conseil communal en 2019 de reporter la baisse de 1.5 point du coefficient cantonal sur les finances communales suite à la reprise par le Canton de la facture de l'AVASAD respectait un accord entre le canton et les communes. Cette décision, applaudie par la droite et les milieux patronaux, appauvrit encore plus les villes et centres régionaux – dont Renens évidemment – qui se voient toujours plus privés de revenus pour le financement de leurs services indispensables à la population. L'argument de la Municipalité prétendant que Renens a gagné dans l'opération ne tient pas: Si le report de la facture de l'AVASAD pour Renens a effectivement permis d'économiser CHF 1.3 million, la baisse de 1.5 point d'impôt communal a lui fait perdre près de CHF 885'000.- aux finances communales (si l'on se réfère aux chiffres de la Municipalité : 1 point d'impôt communal représente environ CHF 550'000.-).

La minorité de la COFIN rappelle encore que ses offensives sur les finances communales continueront puisqu'elles ont déjà fait l'objet de proposition de la droite bancaire et nationaliste (PLR et UDC) auprès du Grand Conseil avec une proposition de baisse de 5 points d'impôt cantonal. Si le Canton ne peut plus financer ses politiques publiques, ce sont évidemment les communes qui devront le faire. Les villes et centres régionaux doivent résister. A fortiori si celles-ci et ceux-ci sont dirigés par des autorités de gauche, normalement sensibles à la redistribution des richesses pour financer des services publics pour toutes et tous. Plutôt que d'offrir des cadeaux aux plus aisés. On rappelle ici qu'un point d'impôt communal à Renens représente quelques dizaines de francs par année pour une famille de la classe moyenne.

Nul besoin d'être devin pour comprendre qu'aujourd'hui déjà, les finances communales ne permettent pas de répondre aux besoins de la population renanaise. Il suffit d'écouter la Municipalité ! La réponse à chaque proposition de notre plénum est (presque) sempiternellement la même : «la Municipalité fait tout juste avec de rares ressources, mais s'il vous plaît, évitez de surcharger les services communaux avec vos nouvelles propositions ». La minorité de la COFIN considère que les propositions de ce Conseil, de quelque bord qu'elles proviennent, méritent d'être considérées, analysées et, en cas de majorité au vote, implantées immédiatement. La minorité de la COFIN ne souhaite pas voir ce Conseil comme une simple chambre d'enregistrement des préavis municipaux.

Et là j'ouvre une parenthèse, je vais complètement dans le sens de Mme la Conseillère communale Golaz Grilli, si les propositions de ce Conseil restent dans des tiroirs, alors c'est bien d'être informé qu'elles restent dans des tiroirs et on sait pourtant que la Municipalité travaille énormément puisqu'on a beaucoup beaucoup beaucoup de préavis dans lesquels on doit donner notre avis et voter. Mais pas pour les propositions du Conseil communal.

La Municipalité doit disposer de moyens pour financer les politiques publiques qu'elle est tenue d'offrir à la population. Notamment : une place de crèche pour tous les enfants (parce que l'on sait qu'aujourd'hui, un seul salaire ne suffit plus), de la culture pour toutes et tous (Renens peut être fière d'avoir le majestueux ORGANUGAMME de Madame Jacqui comme totem et qui fait rayonner sa belle ville d'Aubagne dans tout l'Ouest lausannois et le Canton de Vaud, mais ce n'est pas suffisant), une politique climatique ambitieuse. Pour ce faire, la minorité de la COFIN propose au conseil de conserver la même charge fiscale pour les personnes morales et les personnes physiques pour 2022.

En sus des arguments développés plus haut, la minorité de la COFIN tient à rappeler les propos tenus par le passé en général, dans cette salle en particulier, sur l'importance d'une stabilité de l'impôt pour la prévision des finances des sociétés. « Jouer au yoyo » n'est pas une option pour un directeur

financier. Avec sa proposition, la minorité de la COFIN conserve une charge fiscale de 233 (impôt communal et cantonal) pour l'année 2022 et ainsi respecte cette volonté entrepreneuriale de prédiction des charges sur plusieurs années. Diverses études ont d'ailleurs démontré par le passé qu'une entreprise ne choisit pas de s'implanter dans une commune parce qu'elle est attractive fiscalement, mais aussi et surtout, pour les prestations publiques offertes. Sinon, cela ferait belle lurette que Nestlé aurait déménagé son siège à Eclépens (46) plutôt que de rester à Vevey (74.5).

Les poussières du Mormont donneraient-elles un goût amer aux capsules de café ?

Fort de cette analyse, la minorité de la COFIN propose l'amendement suivant :

DECIDE

De ~~garder~~ **fixer** le taux ~~actuel~~ d'imposition communal au taux de ~~77%~~ **78 %**, ainsi que **de garder** tous les autres impôts et taxes dans leur statut actuel pour l'année 2022.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

- **M. Reza Saifi, Fourmi rouge**

Bonsoir,

Comme je suis intervenu la dernière fois avec des chiffres, j'ai préparé encore une fois des chiffres malheureusement le beamer ne fonctionne pas. On m'a averti au début de la séance, je vais essayer d'être très précis avec les chiffres pour vous donner quelques exemples que mon camarade M. Vincent Keller a expliqué avec des différences de quelques centimes. Mais avant tout je déclare mes intérêts. Je suis un très bon contribuable renonais parce que je paie mes impôts ici et deuxième chose, depuis presque 20 ans au sein de la Fourmi rouge avec notre ancienne conseillère communale Mme Susie Siso Soller, on remplit au sein de notre commune de Renens les impôts des gens un peu précaires, donc les chiffres que je vous donne, la majorité sont des cas réels de contribuables de Renens et des environs qui sont venus chez nous ou on remplit leur feuille d'impôt et le bureau des impôts a accepté leur déclaration et leur charge a été annoncée.

Pour vous donner quelques exemples. Nous avons pris pour exemple. Premier exemple, revenu brut d'une seule personne de 31'200.- après toutes les déductions des impôts pour l'assurance maladie, loyer, etc. Arrive à un revenu annuel de 21'500.- si on baisse de 1 point l'impôt cantonal ou communal, on arrive à 11.- d'économie. Pour 1 point d'impôt on arrive à 11.-.

Prenons le cas d'un retraité qui avait une AVS de 2'000.- par mois, ça fait 24'000 par année avec un deuxième pilier de 600.- par mois ce qui fait 7'200.- par année, ce qui donne fait un revenu de 31'200.- donc quand je vous ai parlé de 31'200.- salaire brut c'était 24'000.- l'AVS et 7'200.- de deuxième pilier. Alors pour une personne avec 2'000.- d'AVS par mois, ça lui rapporte que 11.- par année, ça veut dire même pas 1.- par mois.

Prenons un 2^e cas, un couple qui gagne 97'000.- par année après déduction pour l'assurance maladie, loyer, etc. on arrive à 64'000.- annuel pour un coefficient familial à 1.8 pour un couple. On arrivera à 39.- de déduction annuelle.

Troisième cas réel que nous avons eu. Un couple avec 2 enfants avec un coefficient familial de 2.8, ça veut dire 1.8 pour le couple et 0.5 pour chaque enfant. Pour un salaire annuel brut de 69'000.- après toutes les déductions on arrive à 3'800.- et cette famille gagnera pour 1 point d'impôt 45 centimes par année. Voilà, ça se sont des cas réels.

Maintenant prenons quelques cas extrêmes que nous avons calculé avec VaudTaxes. Prenons par exemple le cas d'un revenu net après déduction d'impôt pour une personne seule de 275'000.- annuel. On arrive à un impôt de base de 33'036.- alors cette personne pour un point d'impôt il gagnera 330.- par année. Ça veut dire même pas 30.- par mois sur un salaire annuel de 275'000.-. Alors comme mon camarade il vous l'a expliqué, j'ai eu l'honneur d'être 15 ans membre de la commission des finances et si vous prenez les 15 dernières années le rapport de commission de finance à chaque fois, après les comptes, vous avez la remarque, toujours, il faudrait faire attention

à la marge d'autofinancement de la commune de Renens et cette marge d'autofinancement il faut la prendre sans le revenu exceptionnel par année qui est depuis quelques années la SIE et puis l'année dernière par un contribuable d'entreprise. Notre marge d'autofinancement est une préoccupation pour les 15 derniers présidents de la commission des finances. Vous pouvez vous référer aux différents rapports que vous avez reçu les 15 dernières années.

Alors voilà, c'est malheureusement les chiffres. Je peux vous en donner autant que vous voulez. C'était préparer sur beamer pour que vous puissiez vraiment voir. Sinon vous pouvez aller dans le VaudTaxe et mettre les chiffres et faire vos calculs et vous verrez qu'au grand maximum, un contribuable, mais vraiment un très bon contribuable, au grand maximum il ne gagnera même pas 30.- par mois. Et quand on calcule un café à 4.-, ça fait 7 cafés par mois, si vous prenez une bouteille d'eau San Pellegrino dans un café ça vous fait 5.-, alors ça ne vous fait même pas... Voilà. Alors c'est pourquoi j'interviens et je demande de rester à un taux d'imposition de 233 ou de 2.33 comme vous voulez. Je vous remercie.

- **M. Gérard Duperrex, UDC**

Merci Mme la Présidente,
M. le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Au nom du groupe UDC, je me permets ce soir d'apporter et de présenter un amendement. Nous sommes aujourd'hui amenés à nous prononcer sur le préavis d'arrêté d'imposition pour l'année 2022. Notre commune possède l'un des taux d'imposition les plus élevés de Canton, ce n'est pas acceptable. Les contribuables rennais ont payé beaucoup trop d'impôt depuis de nombreuses années dont l'unique but était d'entretenir le luxueux train de vie de notre commune. Le groupe UDC qui est soucieux de la classe moyenne ne peut plus supporter cette pression fiscale qui pèse sur les habitants de notre ville. C'est pour ces raisons que notre groupe dépose un amendement pour diminuer de deux points de coefficient communal. Nous souhaitons ainsi ramener au taux de 75% au lieu de 77% proposé par la Municipalité. Il ne s'agit pas d'une action partisane mais bien au contraire, l'ensemble des contribuables sera concerné par cet amendement et verra leurs impôts diminuer. C'est pour cela que nous vous demandons de soutenir notre amendement.

Nous vous remercions de votre attention.

- **M. Pascal Golay, PLR-PVL**

Bonsoir Mesdames, Messieurs,

De quoi avez-vous peur M. Golay ? Voici les termes que mon ami le Conseiller Keller m'adressait le 10 octobre 2019, lors du débat sur ce même préavis, la Fourmi rouge refusant alors la stabilité du taux de 77% sur 2 ans. Et j'avais expliqué à l'époque que ma peur, comme il disait, était axée sur la volonté de cette même Fourmi rouge, à court terme, de ne pas accepter l'aide fiscale d'un point sur le taux cantonal offert à tous. Et bien, ça n'a pas loupé. Bref, revenons-en au fait, le groupe PLR-PVL refuse cet amendement pour trois raisons.

Premièrement, dans le rapport de minorité, M. Keller et Hertig indiquent que sur le gain de 1.3 millions fait par la commune sur la facture de l'AVASAD, il faut encore retrancher la bascule de 1.5 points d'impôt. Là je suis désolé mais je crois qu'on n'a pas lu le même texte. A la page 5 du préavis 54-2019, je vois ceci « le montant de l'AVASAD repris par le canton pour Renens était de 2'400'058.- » à ceci il fallait effectivement rétrocéder les 1.5 points d'impôt qui n'étaient plus perçus soit 670'375.- d'où ce fameux gain de 1'370'683.- net que l'on peut aussi traduire par 3 points d'impôt à 447'000.-, on n'a pas tout à fait le même point d'impôt là je reprends celui du préavis 54, d'il y a deux ans. Si on met 550'000.- on est à 2.5 points d'impôt. En plus de cela, je vous rappelle les marges d'autofinancement de ces dernières années 2018 c'était 13 millions, 2019 c'était 10 millions, 2020 c'est 11.5 millions, avec cela je suppose que la Municipalité a clairement provisionné pour les travaux prévus et repoussés du tram et que donc ces derniers n'impacteront que très peu les ressources à venir. Il y a donc clairement pas de problème de trésorerie. Enfin pour terminer sur ce point, quand notre Syndic s'apitoie sur les ressources pour répondre aux interpellations, je pense qu'il parle plutôt des ressources humaines et non pas monétaires. Il me semble que répondre à une question n'a jamais coûté 1.- à personne.

Ça c'était le premier point. Deuxième, selon les chiffres de 2016 la classe moyenne, on va prendre entre 40'000.- et 120'000.- de revenus par famille représentait à peu près 40% de la population pour 60% de l'impôt perçu. Les familles annonçant moins de 40'000.- représentaient, elle, 57% de la population pour 11% de l'impôt perçu. Attention il s'agit aussi de pondérer ce chiffre de 57%, ça englobe également les étudiants, les apprentis et autres personnes qui n'ont aucun revenu. Puis vient la classe restante, avec des revenus supérieurs à 120'000.- qui représente que 3% de la population, 3% mais 21% de l'impôt. C'est dernière catégorie est donc un revenu très important pour notre commune mais représente finalement que très peu de personne. Si maintenant vous devez avoir un taux d'imposition équivalent à celui de Lausanne, comment voulez-vous garder stable cette dite catégorie. Parce qu'il n'y a pas de miracle, et on le voit malheureusement, il y a déjà des exemples. Cette population une fois à la retraite a tendance à quitter la commune, elle décède malheureusement et est souvent pas remplacée et cela sous-entend qu'à moyen terme nous allons perdre beaucoup de revenu fiscal si nous ne sommes pas compétitifs sur ce point. En gros c'est facile de taper sur les riches mais quand il n'y en a plus... Et bien qui va payer ? Bien sûr, encore une fois, la classe moyenne. Augmenter le taux d'imposition c'est clairement se tirer une balle dans le pied parce que finalement, tout le monde va payer plus d'impôt mais on aura le même revenu. Comprenez bien que ce n'est pas le taux d'impôt qu'il faut augmenter, c'est la valeur du point d'impôt, ce n'est pas pareil.

Troisièmement, maintenant parlons-en de cette fameuse classe moyenne. Qu'est-ce que c'est ? Alors moi j'en donnerai une définition assez simple, c'est ceux qui paient des impôts, qui ne reçoivent jamais aucune aide d'aucune sorte et qui à la fin du mois ils n'ont pas non plus grand-chose dans le portemonnaie. Ça c'est la classe moyenne. Aujourd'hui le canton leur offre un point d'impôt sans péjorer d'aucune sorte les finances de la commune et j'insiste lourdement, pas un seul franc sera prélevé sur les finances de la commune. Un tout petit point d'impôt. Ce n'est peut-être pas grand-chose, on a eu des calculs même si j'ai un tout petit peu des doutes mais admettons, pour certain ça sera juste 100.- ou peut-être 200.- pour les meilleurs mais de quoi quand même offrir une partie de la saison de basket ou des cours de natation pour le petit dernier. Cette population en a ras le bol de toujours devoir payer sans jamais, jamais rien recevoir. On ne remet pas ici en cause les aides sociales, elles sont nécessaires, indispensables à une civilisation digne de ce nom mais pour une fois qu'un petit plus est offert à cette catégorie de contribuable, qui ne fait en général que donner, ça serait totalement irrespectueux envers leurs efforts de le leur supprimer. J'insiste encore une fois sur le irrespectueux, ils méritent un merci et ce merci c'est ce point d'impôt cantonal.

Ainsi le groupe PLR-PVL estime qu'avec 3 points d'impôt déjà récupérés sur la facture de l'AVASAD, la commune peut déjà compter sur un supplément de revenu confortable et qu'il n'y a absolument aucune raison d'augmenter encore d'un point supplémentaire le taux d'impôt communal. Et vous demandant de refuser clairement l'amendement de la Fourmi rouge et d'accepter les conclusions du préavis non amendé. Merci

Je profite peut-être, on n'a pas pu en parler en groupe parce qu'on n'était pas au courant qu'il y avait aussi un autre amendement déposé par l'UDC. Autant j'ai de la peine à augmenter les impôts autant je pense qu'on a une commune qui fonctionne avec ce qu'elle a, ce n'est pas grand-chose, si on baisse encore les impôts, là on sera obligé de certainement supprimer des prestations, je ne pense pas que ce soit non plus un truc très bénéfique pour nous. Donc je vous propose également de refuser cet amendement.

- **M. Jonas Kocher, les Verts**

*Merci Mme la Présidente,
M. le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers et chères collègues,*

Au nom du groupe des Verts, nous vous proposons de soutenir la majorité et de laisser le point d'impôt actuel pour les raisons suivantes.

Aujourd'hui, à ce jour, nous ne sommes toujours pas en possession de la feuille de route de la Municipalité. Nous attendons encore le programme de législature qui va déterminer les grands axes à savoir si des projets écologiques, culturels et sociaux vont voir le jour et si oui ou non nous devons augmenter le point d'impôt. Je me pose la question suivante également, qu'est-ce qui est le mieux ? Augmenter petit à petit d'un point par année par-ci par-là, ou finalement d'augmenter, une fois pour

toutes, les impôts comme la Fourmi rouge le souhaite. Aussi, je vous avoue que nous allons voter un arrêté d'imposition pour l'année 2022 uniquement et pas un arrêté d'imposition, comme on a eu l'habitude, sur deux voire trois années. C'est pour ça aussi qu'il est parfois urgent d'attendre et de laisser cette année 2022 au statu quo et de suivre la majorité et de rediscuter l'année prochaine avec la feuille de route de la Municipalité, de savoir ce qu'on veut vraiment pour notre commune. Merci.

Je profite également, du coup, vu qu'on soutient la majorité, de refuser l'amendement de l'UDC.

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

Merci Mme la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Conseillères communales,

Le groupe socialiste, comme les Verts, nous soutenons l'arrêté d'imposition présenté tel quel par la Municipalité et nous vous demandons de refuser celui présenté par la minorité. Ainsi que bien sûr le refus des amendements et par rapport surtout aux amendements de l'UDC. Il faudra un jour qu'on m'explique, quand on veut enlever deux points de nos impôts, soit environ 1 million, vous les économisez où ? Dites-nous un jour où c'est que vous voulez couper avec votre million que vous nous supprimez ? Ça nous permettrait un petit peu de voir car comme a dit mon préopinant, président du groupe des Verts, laissons la Municipalité se mettre en place. La Municipalité, c'est notre deuxième séance du Conseil, elle est toute fraîche, elle vient d'arriver, il y a des nouveaux. Laissons-les prendre pied, laissons-les prendre connaissance des dossiers, laissons-les vivre ce début de législature et faire un premier budget ensemble qui puisse nous prévenir et revenir et pourquoi pas si par la suite il faut vraiment augmenter de deux, trois ou quatre parce que nos ressources sont vraiment très faibles, pourquoi pas. Mais actuellement, gardons un statu quo ce qui nous permet de voir venir. Alors au nom du groupe socialiste, comme je vous l'ai dit, nous allons refuser les amendements, refuser le rapport de minorité et accepter le rapport tel que présenté par la COFIN.

- **M. Allauca Byron, Fourmi rouge**

Merci Mme la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers et Chères Collègues,

C'est bien joli d'entendre deux, trois points l'année prochaine de mes camarades socialistes, les deux points de baisse des UDC et après on dit qu'on ne peut pas jouer au yoyo.

Mesdames et Messieurs, cette question du point d'impôt est une question d'anticipation, alors je vous demande. Allons-nous vers des temps faciles, sans problème ? Allons-nous voir prochainement disparaître, pour toujours, toute trace de la pandémie et de la précarité économique ? Aurons-nous demain, sans effort, une ville à l'air pur et des espaces verts à foison ? En résumé, allons-nous au-devant d'un temps où les prestations des garde-fous de réconfort et le souci d'une collectivité communale solidaire seront de moins en moins nécessaires donc nécessitant de moins en moins de ressources ou bien, Mesdames et Messieurs, une bonne partie du bien être que peu nous procurer le fait de vivre à Renens dépend de nos ressources propres. Et lorsqu'il s'agit de notre population, des gens de notre ville, personne ne peut mieux en prendre soin que ceux qui en sont les plus proches, ceux qui sont les mieux à même de saisir la nature de leurs difficultés et de les résoudre. Je parle, Mesdames et Messieurs, de nous-même, plus spécifiquement de nos services communaux. Lorsqu'il y a des familles à loger en urgence, des requérants d'asile à soustraire au désespoir qui les poussent à dealer dans la rue. Lorsqu'il y a besoin de crèches à construire rapidement. Il n'y a personne d'autre que nous pour prendre en charge ces actions. Cette question des points d'impôt est une question d'anticipation et nous ne devons pas prendre le risque d'anticiper, nous ne savons pas quels seront nos besoins. Nous ne devons pas prendre le risque de mettre notre commune dans une situation financière délicate. Finalement, pourquoi, si ce n'est pas pour satisfaire une idéologie, alors que les temps à venir sont incertains, alors qu'ici même nous n'avons pas encore connaissance de la gravité des effets de la pandémie sur les revenus de nos contribuables, alors que les conditions de la péréquation financière entre communes risquent de se péjorer, alors que la bonne santé de nos finances au cours de ces dernières années a été dû largement à des circonstances conjoncturelles qui ne vont pas durer.

Mesdames et Messieurs prenons le parti de la sécurité, de la solidarité et de la démocratie et adoptons un taux d'imposition à 78%.

Avec ce taux d'imposition, les contribuables des Renens ne vont pas payer 1.- de plus durant l'année prochaine, ils vont contribuer à la même quantité que les années précédentes pour autant qu'ils aient gradé leur salaire. Par contre, si on augmente le taux d'impôt, la commune qui a besoin de l'argent, qui a été dit déjà plusieurs fois, elle va gagner dans ses caisses au moins un demi-million et ce demi-million va servir justement à continuer à financer les services et les projets que nous avons. Mesdames et Messieurs, mon collègue a tout à l'heure présenté quelques chiffres et il a dit et soyons clairs sur ça, car tout à l'heure M. Golay il a dit « A Renens, c'est rare les personnes qui gagnent plus de 120'000.- ou 200'000.- » mais même ces personnes qui gagnent ces salaires, 220'000.-, il l'a dit tout à l'heure, il économise 300.- par année par contre il fait gagner à la commune 500'000.- par année. Ce type de proposition, Mesdames et Messieurs, au Conseil National, au Conseil des Etats, elle ne va jamais passer, au Grand Conseil elle ne passera jamais. Pourquoi ? Parce que on est gouverné par la droite et ici on a le plaisir et l'honneur d'être la majorité à gauche et ça c'est une politique qui dérange, parce que ça nous aide à venir en aide aux personnes les plus précaires. Et j'ai l'espoir, ici dans ce Conseil, dans cette salle, des hommes et des femmes de gauche... En tout cas moi je suis fier d'appartenir à un Conseil communal à majorité de gauche parce que c'est rare dans ce pays, dans ce canton d'avoir une majorité de gauche et ce type de proposition, j'espère et j'ai l'espoir qu'elle puisse passer parce que ça, ça va aider les finances de la commune. Suite à ce qui précède Mesdames et Messieurs, au nom du groupe Fourmi rouge, je vous demande de soutenir ou de voter les conclusions amendées pour ce préavis. Merci de votre attention.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je me faisais juste une réflexion, le COVID a touché énormément de monde au niveau des revenus et pas uniquement les gens à bas revenu. J'entends par là que quand on perd un emploi, qu'on avait assuré, qu'on a un salaire confortable. Si on le perd et qu'on avait l'avantage avec ce salaire confortable de finalement contribuer à payer beaucoup d'impôt pour la commune, le COVID n'a pas uniquement sélectionné dans la perte des emplois les gens qui avaient des emplois à bas revenu. Les hauts revenus, les moyens revenus ont également été touchés et je me dis est-ce qu'on arrive à avoir une cartographie ? J'entends par là que si on veut faire absolument conserver ce taux d'imposition, forcément on va avoir de l'argent qui va rentrer mais actuellement on n'en sait rien, on n'a pas la cartographie de savoir sur notre population qui a réellement perdu un emploi, qui va pouvoir toujours payer cette même tranche d'impôt et je ne suis pas persuadée qu'avec la solution qui est proposée, on sait intimement la somme d'argent qui va rentrer. Donc je trouve un peu dommage de faire un clivage gauche-droite etc. Je me dis que finalement ce COVID, s'il a peut-être réussi une chose c'est qu'il y a touché tout le monde, toutes les classes de la population et on doit tous faire un effort. Et ceux qui ont gardé leur emploi, je pense qu'ils essayent de sauver les autres mais pas uniquement en payant des impôts. Voilà, je vous remercie.

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

Merci Mme la Présidente,

Je voulais juste remercier les deux représentants du groupe PSR et Verts d'avoir si magnifiquement bien démontrer mes propos. Je disais dans mon rapport de minorité que je ne voulais pas que ce Conseil devienne une chambre d'enregistrement des préavis municipaux et que les propositions qui viennent de ce Conseil soient aussi prises en compte dans la politique communale et ils ont dit, qu'est-ce qu'ils ont dit ? Qu'il faut attendre la feuille de route de la municipalité, deux conseillers communaux. Alors je ne sais pas si j'hésite à rajouter un 5^e objets à la liste de Mme Golaz Grilli et puis de proposer de commencer le Conseil, en décembre, en janvier, une fois que la Municipalité nous a donné sa feuille de route et puis qu'on puisse faire de la politique finalement. Accepté, oui, non, sur ce préavis-là. Qu'est-ce que vous en pensez Mme Grilli ? Je peux rajouter un 5^e objet à votre liste ?

- **Mme la Présidente,**

La parole n'étant plus demandé on va passer au vote. Je vais vous expliquer comment je compte faire. Nous allons voter en premier les conclusions de l'amendement du groupe UDC et ensuite nous voterons les conclusions du rapport de majorité et du rapport de minorité. Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette façon de faire ? Qu'il le dise maintenant ou qu'il se taise à tout jamais.

- **M. François Delaquis, PSR**

Oui Mme la Présidente, je crois que vous devez opposer les deux amendements, si je me rappelle bien la procédure et puis ensuite s'il y a un des amendements qui est accepté, il est ensuite opposé au préavis. Vous devez d'abord faire opposer les deux amendements pour voir lequel est à la rigueur retenu puis ensuite après le vote.

Mme la Présidente confronte l'amendement de l'UDC et l'amendement de la Minorité

Lecture des conclusions des deux amendements

- **M. Gérard Duperrex, UDC**

Conclusions

De ~~garder~~ **fixer** le taux ~~actuel~~ d'imposition communal au taux de ~~77%~~ **75%**, ainsi que **de garder** tous les autres impôts et taxes dans leur statut actuel pour l'année 2022.

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

Conclusions

De ~~garder~~ **fixer** le taux ~~actuel~~ d'imposition communal au taux de ~~77%~~ **78%**, ainsi que **de garder** tous les autres impôts et taxes dans leur statut actuel pour l'année 2022.

Vote en faveur de l'amendement **UDC** : 3

Vote en faveur de la **Minorité** : 18

L'amendement de l'UDC étant rejeté, Mme la Présidente **soumet à l'Assemblée le rapport de Minorité**

C'EST A LA MAJORITE QUE LE RAPPORT DE MINORITE EST REJETE, 16 POUR, 44 CONTRE, 3 ABSTENTION
--

Mme la Présidente prie M. Delaquis de faire la lecture des conclusions **du rapport de Majorité**.

- **M. François Delaquis, PSR**

Conclusions

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 03-2021 de la Municipalité du 23 août 2021,

Où le rapport de la Commission des finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

De garder le taux actuel d'imposition communal au taux de 77.0%, ainsi que tous les autres impôts et taxes dans leur état actuel pour l'année 2022.

ADOPTE

L'arrêté d'imposition de la Ville de Renens pour l'année 2022 tel que présenté.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet au vote **le rapport de Majorité**.

C'EST A LA MAJORITE QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS DE LA **MAJORITE NON-AMENDEES** SONT ACCEPTEES

13. Rapport de commission – Préavis N°4-2021- Rénovation de l'éclairage public de Renens-village

Mme la Présidente prie M. Ali Korkmaz de venir faire lecture du rapport de commission.

- **M. Ali Korkmaz, PSR**

La Commission s'est réunie mercredi le 22 septembre 2021 à 19h00 à la Buvette de la salle des spectacles.

Présent-e-s:

Pour la Municipalité : Madame Tinetta Maystre et le chef de service Infrastructures Monsieur Christophe Sarda.

Pour la commission : Mesdames Bastienne Jorchel Anhorn, Sandra Martinelli, Messieurs Marc Chambaz, Florian Gruber, Reza Safaï, Mehmet Korkmaz, Rachid Taaroufi et Ali Korkmaz président rapporteur.

Discussion et des questions de la Commission

Q= Question ou remarque par les commissaire-e-s

R= Réponse par la municipalité (Madame Tinetta Maystre ou chef de service Christophe Sarda)

Président	Ouvre la séance Informe que M. Hertig a été remplacé par M. Reza Safaï En préambule, donne la parole à Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale (Urbanisme - Infrastructures – Mobilité)
Mme Maystre	Présente M. Christophe Sarda Chef du Service Infrastructure et souhaite la bienvenue aux Conseillers notamment les nouveaux, pour qui il s'agit de leur première commission.

M. Sarda	<p>Présente le préavis à l'aide d'une présentation powerpoint dans laquelle il reprend les points importants du préavis. Il rappelle que le parc lumineux du village est daté des années 90 et que certaines pièces de rechange n'existent plus pour assurer la bonne maintenance de cet éclairage. Il ajoute que le parc lumineux est énergivore avec des lampadaires qui illuminent à 360°. Certains mâts ne tiennent plus correctement, ce qui pose des problèmes de sécurité. M. Sarda rappelle que le remplacement de 37 lampadaires par 24 contribuera à une baisse des coûts d'environ 77% sur 25 ans (CHF 13'300.- au lieu de CHF 61'200.-). Cette baisse ne tient pas compte de l'économie supplémentaire générée par l'abaissement de la puissance de 40% la nuit entre 23h30 et 5h30.</p> <p>M. Sarda décrit ensuite les modèles choisis. De nouveaux travaux de génie civil sont nécessaires pour pouvoir assurer une bonne liaison avec le réseau et une meilleure protection des câbles.</p> <p>M. Sarda finit sa présentation par la répartition des coûts sur un diagramme en camembert dans lequel on note bien l'importance du coût de génie civil.</p>
Q. d'un commissaire	Pourquoi 5 lampadaires « orange » dans le même quartier ne font pas partie du Préavis ?
R: de la Municipalité	Réponse hors séance. Après vérification, les 5 luminaires sont alimentés avec un autre câble. La planification prévue pour le changement de ces luminaires interviendra ultérieurement. Les modèles ne sont pas les mêmes que pour le cœur du village et seront identiques à ceux posés au Carroz, Creuse ou St-Georges. Ces luminaires ont des optiques plus routières et les largeurs de voirie sont sensiblement différentes également.

Q. d'un commissaire	Pose la question sur le choix de ces modèles et pourquoi ce ne sont pas les mêmes que ceux de la Creuse ?
R: de la Municipalité	Réponse de Mme Maystre : La Municipalité a souhaité utiliser des modèles différents homogènes sur cet espace autour de la place du Village (boulangerie, Poste, ancienne école) pour marquer différemment cette centralité. Il s'agit d'un choix purement esthétique, tout en répondant aux normes de sécurité et d'économie d'énergie.
Q. d'un commissaire	Remarque qu'il aurait été intéressant d'avoir un plan contenant les nouveaux emplacements des lampadaires contrairement à celui du préavis.
R: de la Municipalité	M. Sarda montre le nouveau plan de la présentation Powerpoint et aide la Commission à identifier l'emplacement des nouveaux lampadaires à l'aide des carrés colorés sur le plan. M. Sarda a envoyé ultérieurement la présentation contenant le nouveau plan au Président de la Commission qui l'a relayé à ses membres.
Q. d'un commissaire	Pose la question sur la conception de la limitation du village. Il n'est pas très clair de délimiter l'emplacement du village
R: de la Municipalité	Présente une nouvelle fois le plan avec la limitation du village

Q. d'un commissaire	Y avait-il une possibilité de mettre des lampadaires avec panneaux solaires ?
R: de la Municipalité	Certaines contraintes ne le permettent pas. Ces panneaux ne fonctionneront pas à cause de l'ombre créé par des arbres. De plus, il faudra mettre des panneaux solaires élevés de 3 à 4 m de plus, et prévoir un emplacement pour les batteries. Cela pose des questions esthétiques et pratiques.
Mme Maystre	Complète que la Municipalité a dû choisir la solution la plus écologique pour l'alimentation électrique éclairage publique (nature made star).
Q. d'un commissaire	Est-ce que les citoyens vont être privés d'éclairage durant la durée des travaux entre janvier et février avec des journées courtes ?
R: de la Municipalité	Durant les travaux, il y aura une absence d'éclairage pendant quelques jours. Tout sera mis en œuvre pour limiter la durée et le périmètre.
Q. d'un commissaire	Y-a-t-il une télégestion des lampadaires pour l'abaissement de l'éclairage ?
R: de la Municipalité	Non. L'abaissement de l'éclairage se fait après intervention manuelle sur les lampadaires. La modification de l'horaire ou de la puissance de l'éclairage se fait manuellement sur chaque lampadaire. Ces derniers sont compatibles pour une télégestion future et sélective selon les quartiers.
Q. d'un commissaire	Le citoyen remarque-t-il la différence de la luminosité lors de son abaissement ?
R: de la Municipalité	La différence est difficilement remarquée par le citoyen. L'œil s'adapte au changement de la luminosité.
Q. d'un commissaire	Serait-ce possible d'appliquer un abaissement de 40% de manière permanente ?

R: de la Municipalité	La puissance de l'éclairage est astreinte aux normes. A certaines heures, dans lesquelles le trafic (piétons, voitures) est normal, la puissance est à 100% pour des questions de sécurité. La définition de la puissance reste évolutive car les besoins des citoyens sont différents.
Q. d'un commissaire	Le commissaire souhaiterait discuter d'un amendement fait par la commission de gestion pour un amortissement de 25 ans au lieu de 30 ans.
R : de la Municipalité	On a pris connaissance de cet amendement.
Q. d'un commissaire	Existe-il des lampadaires pour charger les voitures ? (P. 2)
R : de la Municipalité	Non, la puissance électrique est différente et nécessite un réseau différent. De plus, charger des voitures nécessite des bornes additionnelles.
Q. d'un commissaire	Sur des mâts aux Baumettes, la Municipalité a dû installer des protections en plastique de 30 à 50 cm pour les protéger contre le pipi des chiens. Il relève aussi la hauteur des mâts aux Baumettes.

R: de la Municipalité	La situation est différente. La municipalité propose des mâts moins hauts. Elle ne peut pas installer des mâts de 6 à 7 mètres. L'éclairage est plus bas et plus utile.
Q. d'un commissaire	Pourquoi ne pas installer des mats avec détecteurs (intelligents) ?
R: de la Municipalité	La Municipalité les a placés dans des endroits spécifiques à faible passage. Cela a été testé dans le chemin de la Croix, et sur des passages peu fréquentés (chemin des écoliers au Censuy). Ces détecteurs s'allumeraient et s'éteindraient à chaque passage. Il y a une forte fréquentation au village.
Q. d'un commissaire	Qu'en-t-il de la maintenance des lampadaires et comment les identifier ?
R: de la Municipalité	Tous les lampadaires sont identifiés à l'aide d'un numéro, au cas de problème, le service concerné intervient rapidement sur le lampadaire concerné ?
	Question annoncée dans le Conseil
R: de la Municipalité	Il est difficile de répondre à la question du Conseiller posée au Conseil communal qui demande quelle est l'économie financière et si elle peut compenser les coûts d'investissement. Car nous ne pouvons pas rentabiliser CHF 220'000.- par la simple économie d'énergie. Mais on y contribue tout en répondant aux exigences du Canton et aux nouvelles normes. L'économie prévue sur 25 ans serait de CHF 47'900.- (au prix actuel).
Q. d'un commissaire	Les lampadaires sont-ils placés dans des emplacements privés et dans ce cas, y-a-t-il une convention avec les propriétaires concernés. Si c'est le cas, y-a-il une répartition des coûts entre la Commune et les privés concernés ?
R: de la Municipalité	Non pas de lampadaires dans ce préavis dans des emplacements privés. Il en existe et répond à une convention existante pour ces cas. Si la Commune demande à un propriétaire de lui permettre de mettre un lampadaire sur son espace privé, c'est la Commune qui prend en

	charge tous les frais. Dans certains cas, c'est l'inverse, car la Commune peut accepter de fournir de l'éclairage public sur des espaces privés. Dans ce cas, la partie investissement reste au propriétaire. La Commune peut aussi inviter des habitants à remplacer leurs lampadaires privés selon des normes. Et l'installation serait financée par le propriétaire selon les conventions existantes.
Q. d'un commissaire	Est-ce que le préavis est né suite à l'audit du Canton ?
R: de la Municipalité	L'audit du Canton n'a pas encore rendu son rapport définitif. Suite aux recommandations du canton et pour les raisons citées dans le préavis que ce dernier est présenté.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

- **M. François Delaquis, PSR**

Ce n'est pas sur le fond de cet éclairage mais c'est pour revenir sur l'amendement de la commission des finances. Lors du Conseil communal du 9 septembre dernier la commission des finances avait déposé un amendement à l'attention de la commission chargée d'étudier le préavis car qu'elle estimait que les amortissements devaient coller au plus près des objets, en l'occurrence entre 20 et 25 ans dans ce préavis. En l'absence de détermination de la commission, la commission des finances a été appelée à savoir si elle maintenait ou non son amendement. Elle constate que la Municipalité a tenu compte des remarques de la COFIN en fixant à 20 ans la durée d'amortissement de l'éclairage dans le cadre du préavis N°7-2021, ainsi, à l'unanimité des membres présents, la commission des finances maintient son amendement et l'adapte à la durée prévue dans le cadre du préavis N°7-2021, l'amendement c'est la dernière phrase qui est modifiée : cette dépense sera amortie en 20 ans selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 mise-à-jour au 1^{er} juillet 2006 sur la comptabilité des communes.

- **M. Reza Safai, Fourmi rouge**

Comme le président rapporteur vous l'a expliqué, j'ai dû remplacer mon collègue quelques heures avant le début de commission et puis je n'étais pas préparé comme il faut et puis à la fin de mon rapport, quand le rapport a été envoyé, rapport qui a été très bien fait, malheureusement ces derniers temps j'ai eu énormément de petits problèmes et d'occupations et je n'ai pas pu répondre à mon collègue. Mais j'interviens pour d'autres petits points.

Premier petit point, malgré que la commission a accepté à l'unanimité, lors de la présentation, le chef de service nous a expliqué qu'il y a plusieurs possibilités, des ampoules plus intelligentes, des manières d'éclairage du passage comme allumer quand quelqu'un passe et ainsi de suite. Sur différentes possibilités qu'il y avait, certaines étaient plus chères, certaines étaient meilleur marché, j'ai eu la réflexion sans le dire, la différence prix. Est-ce que c'est beaucoup plus cher, beaucoup moins cher et ainsi de suite. On vient en plus de parler des impôts et les finances de la commune. Je me suis souvenu quand j'étais un jeune papa, mes enfants à chaque fois qu'ils me demandaient « papa est-ce que tu peux nous acheter un jouet », sans savoir le prix je disais « ah non non, désolé, c'est trop cher ». Alors ça m'a frappé maintenant, aujourd'hui et puis quand on a demandé, la réponse était que c'était plus cher et nous n'avons pas eu la possibilité de savoir si la différence était énorme et puis si la différence valait la peine d'investir en fonction de l'économie qu'on faisait. Je vous prie, la Municipalité, si jamais, pourrait éventuellement, dans les différents rapports qu'elle fait, nous donner la différence de prix qu'on sache et qu'on ne se souvienne pas des expériences de jeunesse où l'on disait « c'est plus cher » sans savoir de combien.

Et puis je reviens sur la question que j'ai posée, c'était à propos des mâts qui sont Avenue des Baumettes, je n'ai pas demandé sur les hauteurs parce qu'Avenue des Baumettes avec les arbres tout ça, on était obligé mais le but de la question c'était que l'Avenue des Baumettes les mâts sont protégés sur à peu près 50cm en bas du mât parce que quand on est allé, avant d'accepter le préavis des Baumettes, on a vu que certains mâts étaient vraiment dégradés par des, c'est ce que c'est marqué ici, pipis de chien et puis les métaux étaient abimés. C'est pourquoi ils ont mis une sorte de protection sur ça et puis dans la réponse il ne parle pas, est-ce que sur les mâts qu'ils vont installer, les 24 mâts qui vont installer de nouveau, est-ce que cette protection sera faite ou est-ce qu'il y a moins de gens qui se promènent avec leur chien et puis c'est pour ça que ce n'est pas nécessaire. Voilà, je voulais faire ces deux remarques. Merci.

Réponse de M. Ali Korkmaz, PSR

Merci Mme la Présidente,

Je remercie la remarque du commissaire M. Reza Safai, par contre ce rapport que nous avons reçu il y a une semaine tous et toutes et puis M. Safai et tous les autres commissaires les ont reçus il y a deux semaines. Alors il n'y a pas eu des remarques et on vient le dernier jour faire des remarques ça complique un peu. Je l'ai envoyé il y a deux semaines ce rapport à tous les commissaires présents le 22 alors je n'ai pas eu ces remarques et je laisse gérer la Municipalité. La Présidente m'a fait une remarque que j'avais fait long et j'avais coupé, j'avais déjà supprimé une partie, pas lu. En plus, des remarques comme ça, si on les rajoute, le rapport serait encore beaucoup plus long. Voilà.

Mme La Présidente prie M. Delaquis de venir lire les conclusions **de l'amendement** de la Commission des finances.

- **M. François Delaquis, PSR**

*Cette dépense sera amortie en **30 20 ans**, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.*

Mme La Présidente soumet au vote de l'assemblée l'amendement de la Commission des finances.

C'EST A LA MAJORITE QUE L'AMENDEMENT EST ACCEPTE

Mme La Présidente prie M. Ali Korkmaz de venir les conclusions du Préavis.

- **M. Ali Korkmaz,**

Vu le préavis N° 4-2021 de la Municipalité du 23 août 2021,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTE à cet effet, d'accorder à la Municipalité un crédit brut de CHF 225'200.- TTC pour les travaux de rénovation de l'éclairage public de Renens-Village. Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal. Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte N° 3810.1069.5010 - Rénovation de l'éclairage public de Renens-Village. Cette dépense sera amortie en **30 20 ans**, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet le rapport de commission au vote de l'Assemblée.

C'EST À LA MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS **AMENDEES DU PREAVIS SONT ACCEPTEES**

14. Rapport de commission – Préavis N°5-2021- Réponse de la Municipalité au postulat Nicole Divorne intitulé « Pour une Fête de la Nature à Renens »

Mme la Présidente prie M. Pascal Golay de venir faire lecture du rapport de commission.

- **M. Pascal Golay, PLR-PVL**

Date : 22.09.2021 / 19h.00

Lieu : Salle de conférence de la Salle de spectacles

Membre de la commission.

	Présent	Excusé	Absent
Pascal GOLAY (Président / PLR)	X		
Roland DELAPIERRE (UDC)	X		
Nicole DIVORNE (Fourmi Rouge)	X		
Suat OZCAN (PLR)	X		
Laurence PLATTNER (Les Verts)	X		
Michele SCALA (PS)			X
Maria SISTO (Fourmi Rouge)	X		
Naïm SMAKIQI (PS)	X		
Angela THODE (Les Verts)	X		

Invité(s)

:

Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale Gestion urbaine et Développement durable Alain Peneveyre, Chef de service

Interlocution :

Ce préavis a pour but de répondre au postulat de Mme la Conseillère Nicole Divorner demandant la création d'une fête annuelle de la Nature à Renens.

En plus de la genèse de ce projet que l'on retrouve de façon très complète dans le préavis, on peut mettre en exergue un des buts de ce projet qui est l'amélioration des liens entre les habitants, les associations et les écoles.

Il est aussi à noter que cette initiative va dans le sens de la population vers la municipalité et non pas l'inverse comme bien souvent. Elle arrive à point nommé pour rendre la Ville plus résiliente dans le cadre de la protection du climat et de l'écologie.

Question de la Commission :

- Y'a-t-il un risque de concurrencer d'autres fêtes et avons-nous les moyens de le faire chaque année ?
 - *Oui, on a les moyens de le faire au niveau du personnel, mais cela se fait dans le cadre européen de la fête de la Nature qui a une date imposée. A priori il n'y a pas de conflit avec d'autres grandes manifestations au niveau de la région.*
- Pourrait-on envisager de lier cette fête avec d'autres manifestations comme le Clean-UpDay ?
 - *Ce sont aussi des dates imposées et c'est une autre section Service Gestion Urbaine-Développement durable (GuDD). Il s'agit en l'occurrence d' « entretien » au lieu de « espaces verts ».*
- Il y a une fête de la Nature à la Galicienne au mois d'août. Eux ont eu des sponsors et un petit marché avec notamment des associations qui pouvaient ainsi se faire connaître et éventuellement gagner quelques sous. Ne pourrait-on pas s'y inspirer ?
 - *C'est un lien de plus possible, mais l'idée est quand même de centrer la fête sur Renens. Pourquoi pas dans une prochaine édition. Mais c'est un peu un autre modèle, l'objectif n'est pas ici la promotion.*
- Est-ce que la somme de CHF 15'000.- n'est pas un peu surévaluée ? La plupart de ces actions se font sur la base du bénévolat et avec du matériel peu coûteux. Est-ce que la majorité de cette somme serait plutôt utilisée pour la communication ?
 - *Entre les cachets et le matériel, on arrive bien à ce montant en l'état actuel du projet. La communication, bien que partie prenante, est principalement le fait de l'association « Fête de la Nature »*
- Y'a-t-il eu des recherches de fonds ou de sponsor ?
 - *Non, ce n'est pas nécessaire pour l'instant.*
- Est-ce que le spectacle musical a vraiment sa raison d'être dans ce genre de manifestations ou fait-elle partie de l'animation musicale du samedi de la place du Marché ?
 - *C'est un musicien qui fait des instruments de musique à base de légumes avec un atelier pour les enfants et un petit concert avec les instruments réalisés. Donc dans ce cas oui, ça a tout son sens.*

- Par rapport aux associations, comment allez-vous travailler avec ?
 - *En partie ce sera au FAR de faire le chef d'orchestre puis comme relais entre le FAR et la Municipalité, le service GuDD. Il y a toutefois un comité composé de 2 membres du GuDD / 2 du FAR / 2 de l'association « Enchanté Renens ». Mais il ne fait pas de doute qu'au fil des éditions, des liens vont encore se tisser entre les partenaires et que tout n'aura plus à se reposer sur le FAR.*
- Comment allez-vous sélectionner les jardins privés ? Avez-vous déjà pris contact avec ces personnes ?
 - *Il s'agit de personnes qui se sont déjà présentées, mais d'autres contacts seront aussi pris ultérieurement.*
- Comment peut-on faire une fête de la Nature alors que l'on a tronçonné un grand nombre d'arbres et détruit beaucoup de surfaces vertes à Renens ces dernières années ?
 - *Les travaux liés au tram imposent beaucoup d'aménagements, notamment au niveau de la flore. Mais cela n'est que temporaire et ces arbres et espaces verts seront replantés.*

Détermination de la commission

C'est avec **7 pour, 1 contre, 0 abstention** de la Commission que les conclusions du préavis sont **acceptées**.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

*Mesdames,
Messieurs,*

J'ai reçu un préavis et dans le préavis je vois qu'il est marqué que la ville de Renens a obtenu en 2020 le label ville verte suisse, la plantation de haies anti-gêne et d'arbres fruitiers. Il y a encore dans le même paragraphe le big râpage de surfaces bitumées moi j'ai vu le contraire, le râpage de surfaces vertes pour mettre du béton et du goudron. On a abattu des arbres et puis maintenant on veut nous faire faire une fête de la nature. C'est plutôt nous faire faire une fête du béton et du goudron plutôt que de la nature. Ce n'est pas en peignant le goudron en vert vers la Migros, à la rue de la Savonnerie, etc. Pour faire croire qu'on a mis de la verdure. Je vous laisse conclure. Merci.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi Rouge**

Je voulais juste intervenir pour remercier la Municipalité quant à sa réponse à mon postulat. Je me réjouis de voir au mois de mai l'année prochaine ce que ça va donner au niveau de la fête de la nature. Et puis c'est vrai qu'on ressent aussi un certain enthousiasme dans ce préavis tel que présenté et je vous invite bien évidemment à en voter les conclusions. Merci beaucoup.

Mme la Présidente prie M. Golay de venir lire les conclusions du Préavis.

- **M. Pascal Golay, PLR-PVL**

CONCLUSIONS

Vu le préavis N° 5-2021 de la Municipalité du 23 août 2021,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat Nicole Divorner, intitulé « Fête de la Nature » à Renens.

ACCEPTE les charges financières supplémentaires au budget 2022 de CHF 15'000.- TTC à imputer dans les comptes de la section nouvellement créée N° 3641 - Fête de la Nature à Renens.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2023 et suivants, les charges inhérentes au présent préavis.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet le rapport de commission au vote de l'Assemblée.

C'EST À LA MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT ACCEPTEES

15. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- **Préavis N°6-2021** – Demande d'un crédit d'études préalables du projet, ainsi que l'organisation d'un concours d'architecture pour le site de Verdeaux-Pépinières-Saugiaz et l'étude pour la transformation du collège et la salle de gymnastique de Verdeaux
Présidence : Fourmi rouge

Commissionnaires :

Mme Platner Laurence et Mme Angela Thode, Les Verts
Mme Verena Berseth et M. Reza Saïfi, Fourmi rouge
M. Richard Neal Et M. Roberto Mulopo, PS
M. Ignacy Wilczynski, UDC
M. Jean-François Constant et M. Vito Vita, PLR-PVL

Date proposée pour la séance de commission : mercredi 13 octobre 2021, à 20h00, Salle de conférences de la Salle de spectacles.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

- **M. Reza Saïfi, Fourmi rouge**

*C'est simplement pour demander aux commissaires de se réunir à la fin de la séance pour voir si on peut faire un changement de date ou comment on va s'organiser.
Merci beaucoup.*

La discussion n'étant pas demandé Mme la Présidente communique que la séance sera présidée par Mme Verena Berseth.

- **Préavis N°7-2021** – Chemin du Closel–Réalisation d'une liaison de mobilité douce le long des voies CFF, entre le passage du Trait d'union et le passage inférieur du Léman
Présidence : Les Vert.e.s de Renens

Commissionnaires :

M. Basile Zufferey et Mme Marie-Claude Kohler, Les Verts
Mme Marie Sisto et Mme Verena Berseth, Fourmi rouge
M. Benoit Grégoire et M. Ali Korkmaz, PS
M. Ignacy Wilczynski, UDC
M. Pascal Golay et Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL

Date proposée pour la séance de commission : mardi 12 octobre 2021, à 19h00, Salle de conférences de la Salle de spectacles.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

- **M. Basile Zufferey, Les Verts**

*Mme la Présidente,
M. le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

Je prends la parole ce soir en tant que co-président de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Selon l'article 47 du règlement communal, la CUAT statue lors de tous les examens des préavis municipaux concernant l'urbanisme et l'aménagement du territoire communal, modification du point d'affectation, modification du réseau routier, acquisition et vente de surface, construction etc.

Dès lors, nous estimons que le préavis N°7 aurait dû nous être attribué et non à une commission ad-hoc. Afin d'éviter tout retard dans le traitement de ce préavis et partant du principe que la commission ad-hoc a déjà été formée, nous renonçons à toute prétention immédiate, toutefois nous souhaitons que la CUAT puisse traiter les prochains préavis comme le prévoit le règlement. J'en profite également pour proposer aux membres de la CUAT de se retrouver à la fin du Conseil pour fixer une séance de préparation.

Merci pour votre attention.

Réponse de M. le Syndic,

Pour la date, cela nous paraît important de garder la date du traitement parce qu'on a aussi réservé les chefs de service, les municipaux mais on peut se voir tout à l'heure.

La discussion n'étant plus demandé Mme la Présidente communique que la séance sera présidée par M. Basile Zufferey.

16. Motions, postulats et interpellations

- Développement du postulat Reza Safaï intitulé « Pour la mise à disposition d'un casier sportif à Renens »

Mme la Présidente rappelle que la recevabilité de ce postulat a été votée lors de la séance du bureau du 28 septembre 2021. Personne ne s'y opposant, le postulat peut être développé.

- **M. Reza Safaï,**

J'ai regardé avec intérêt le dernier sujet traité au téléjournal 19h30 de la RTS le vendredi 27 août.

Il y est question de casiers "Box Up" mis à disposition gratuitement et en libre-service de la population d'une commune. Ce sont des blocs de 4 à 6 casiers contenant du matériel sportif que le citoyen peut emprunter pour une durée de 3 heures, par exemple des ballons de basket ou de volleyball, des raquettes de ping-pong ou de badminton, des cordes à sauter, des poids pour la musculation, etc.

L'idée provient d'un groupe d'étudiant.es dans le cadre de leur sujet de master. Le groupe fait le constat, interviews à l'appui, que dans ces temps de pandémie, les sports en salle sont moins pratiqués et que les fitness se sont vidés.

Le système de casiers proposé permet d'encourager la pratique du sport en plein air sans avoir à amener son propre matériel.

Il faut cependant s'identifier avec une application gratuite à charger sur son I-phone. Celui-ci permet alors d'ouvrir le casier de son choix.

La ville d'Yverdon a mis en place trois groupes de casiers à titre d'essai. Cela a du succès et la commune se prépare déjà à étendre cet équipement. Plusieurs communes de Suisse romande, dont Lausanne et Genève vont emboîter le pas et utiliser ce système.

Cela me semble intéressant, sain et commode comme démarche...

Alors pourquoi pas un système de Box Up à Renens ?

Je demande donc à la municipalité de mettre à disposition de la population de Renens des tels casiers.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Réponse de M. Didier Divorne, Municipal

*Merci Mme la Présidente,
Bonsoir Mesdames et Messieurs,*

C'est une très bonne idée et c'est très volontiers que nous vous invitons à nous faire suivre ce postulat pour suite utile. Merci beaucoup.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet au vote la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la municipalité pour étude et rapport.

C'EST À LA MAJORITÉ QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS A LA MUNICIPALITÉ POUR ÉTUDE ET RAPPORT

- Développement du postulat Pierre Borloz intitulé « Bienvenue au Censuy : réaménager la parcelle est du collège du Roseau pour mieux vivre en Ville de Renens »

Mme la Présidente rappelle que la recevabilité de ce postulat a été votée lors de la séance du bureau du 28 septembre 2021. Personne ne s'y opposant, le postulat peut être développé.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

*Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,*

L'édicule public du parking du Censuy n'est pas ce que l'on peut dire un endroit de forte convivialité. L'aménagement de deux tables de ping-pong est en soit une excellente chose. Cependant, le dépôt des containers sur les places de parcs ne favorise pas une vraie visite du lieu. C'est dans l'optique de créer une zone de rencontres et de convivialité que je demande à la Municipalité de bien vouloir mettre à l'étude les propositions suivantes :

- 1. Déplacement des containers du côté du terrain de foot principal.*
- 2. Aménagement de deux à quatre bancs le long du chemin du Censuy, accolés à la bande herbeuse dos au CTC. En équipant la bande herbeuse de bancs, ces derniers permettront aux personnes âgées de venir se promener et prendre un peu de repos ailleurs qu'au bord d'une route bien fréquentée.*
- 3. Aménagement autour des tables de ping-pong de 1 ou 2 bancs permettant de regarder les joueurs mais également de déposer sacs et vestes.*
- 4. Suppression d'une grande partie des places de parcs, afin de créer un lieu de rencontres et de zones d'ombre (réhabilitation du sol en bandes herbeuses et plantation de quelques arbres afin de diminuer cet îlot de chaleur).*

En amenant également une réflexion de développement durable sur ce lieu. Le parking du Censuy n'est utilisé qu'à deux-tiers de sa capacité, et même moins durant la plus grande partie de l'année. Il n'est

vraiment en surcharge qu'en été, par beau temps, pour les utilisateurs de la piscine. La réduction des places de parc va dans le sens de la Municipalité avec une incitation à utiliser les transports publics. 5. Modifier l'emplacement du passage piétons au sud du CTC car il est difficile de voir si un véhicule arrive ou si un piéton désire traverser à cause de la végétation. Je remercie la Municipalité de prendre en compte ces propositions, que j'espère appuyées par l'ensemble du Conseil communal.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Réponse de M. Luis Guedes, PLR-PVL

Chers collègues,

J'aimerais amener quelques remarques au postulat de M. Borloz. Dans son postulat, M. Borloz souhaite rendre cette place du Censuy beaucoup plus conviviale, sur ce point je ne peux que vous encourager M. Borloz. Néanmoins, en vue des propositions notées dans ce postulat, je me permets d'émettre les suggestions suivantes : avant d'entamer des travaux de reconversion, ne pourrait-on pas commencer par optimiser la place, notamment en rendant public les deux terrains de football qui actuellement sont uniquement à usage privé du FC Renens. Cela, j'en suis sûr, amènerait déjà une fréquentation plus grande et irait créer de la convivialité notamment au niveau des enfants. Il est également suggéré de réduire fortement les places de parc car celles-ci ne sont pas utilisées de tout temps sauf en temps de piscine. A-t-on pensé à l'impact que cela pourra créer sur la piscine elle-même et sur l'éventuelle baisse de fréquentation ainsi que lors de matchs et tournois de foot qui sont organisés ? La piscine va-t-elle perdre cette clientèle et qui va assumer la perte financière ? La réponse, on la connaît tous, elle a été mentionnée lors de la communication de la Municipalité. Ne pourrions-nous pas également envisager de reconverter ce parking, en parking de longue durée voire P+R et ainsi, inciter les gens à fréquenter les transports publics comme c'est l'orientation souhaitée par la Municipalité ? De plus, je vous signale qu'en termes de service de transports, les lignes qui actuellement passent à proximité sont la 32, 33 et 25. La ligne 32 et 33 passant avec une fréquence beaucoup plus lente que les autres. Je pense qu'on peut appuyer le postulat de M. Borloz, néanmoins, je pense qu'il pourrait tenir compte des remarques que j'ai faites et essayer de trouver des solutions plutôt qu'uniquement détruire des places de parc pour deux tables de ping-pong et mettre un bout d'herbe alors qu'il y en a autant autour des terrains et qui ne sont jamais utilisés par les habitants et les concitoyens de Renens. Je vous remercie.

Réponse de Mme Patricia Zurcher, Municipale

*Merci Mme la Présidente,
Merci M. Borloz,*

La Municipalité accepte volontiers votre postulat et je vous conseille à tous de nous le renvoyer directement.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet au vote la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la municipalité pour étude et rapport.

<p>C'EST À LA MAJORITÉ QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS A LA MUNICIPALITÉ POUR ÉTUDE ET RAPPORT</p>

- Développement du postulat Pierre Borloz intitulé « T'as où la borne électrique ? Aménagement d'équipements de charge pour véhicules électriques dans notre Commune »

Mme la Présidente rappelle que la recevabilité de ce postulat a été votée lors de la séance du bureau du 28 septembre 2021. Personne ne s'y opposant, le postulat peut être développé.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La ville de Renens préconise le transport modal. Même si nous aurons un tram en 2026, de plus en plus de citoyennes et citoyens pensent à acheter un véhicule électrique. Cependant, la majorité de nos résidents étant locataires de leur logement, se ravitailler à une prise domestique est non seulement fastidieux, mais surtout peu ou pas sécurisé. C'est pourquoi je propose à la municipalité de bien vouloir étudier la possibilité d'équiper, sur le territoire communal, des places de parcs réservées à la recharge de véhicules privés électriques. Ces divers sites de recharge peuvent être en collaboration public/privé. Effectivement bien des entreprises viennent à équiper leurs flottes de véhicules avec cette technologie et il serait inutile et dispendieux de ne pas collaborer mais également de multiplier les sites avec toutes les contraintes techniques et financières dues à la multiplication de ceux-ci. Dans une perspective de développement durable, l'énergie proposée devrait être verte et renouvelable dans la continuité de la politique de la commune. L'évolution des bornes de chargement évoluant à grande vitesse, il serait bien venu de réfléchir au départ au renouvellement des équipements. Mais également à la flexibilité et la facilité de paiement des usagers. Les véhicules électriques n'étant pas des plus écologiques quand on tient compte du recyclage (batteries) ne faudrait-il pas inclure dans le tarif une taxe prévue à cet effet ? Il existe des installations idoines sur diverses communes ou localités dont pourrait s'inspirer la Municipalité. Désireux d'éveiller un intérêt et surtout qu'une réflexion puisse se faire à ce sujet, j'espère que la Municipalité accueillera favorablement cette demande qui s'inscrit dans la droite ligne du développement durable de notre Commune.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Réponse de Mme Rosana Joliat, PLR-PVL

Merci Mme la Président,
Mesdames et Messieurs,

Juste une petite question, j'apprends par ce postulat qu'il existe ou qu'il existerait une éventuelle taxe de recyclage. Est-ce que cette taxe est de compétence uniquement communale, cantonale, fédérale ?

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Municipale

Mme la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Pour répondre à Mme Joliat, j'avoue que je n'en sais rien, je l'apprends aussi qu'il y aurait une taxe, j'imagine que la taxe serait plutôt prélevée du coût du constructeur. Mais à voir à ce niveau-là. Mais sur le fond nous accueillons favorablement la demande d'étudier la question d'installation de bornes sur le territoire communal. Que ça soit en collaboration avec d'autres, parce qu'on sait que ça se fait déjà dans certain parking. Donc là, autant profiter de ce qui se fait ou de le faire, par exemple, en collaboration avec le SIE qui est notre fournisseur en énergie. Donc on l'étudie volontiers et puis on verra pour répondre à la question de Mme Joliat également.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet au vote la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la municipalité pour étude et rapport.

<p>C'EST À LA MAJORITÉ QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS A LA MUNICIPALITÉ POUR ÉTUDE ET RAPPORT</p>

- Développement du postulat Frédérique Beauvois intitulé « Et si on rêvait ? Pour qu'une fête des écoles fasse (enfin) son retour à Renens »

Mme la Présidente rappelle que la recevabilité de ce postulat a été votée lors de la séance du bureau du 28 septembre 2021. Personne ne s'y opposant, le postulat peut être développé.

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

Il y eut un temps où chaque année Renens célébrait la fête des écoles. Ce temps-là a pris fin en 2009, malheureusement pour notre ville. Depuis lors, un postulat de Mme Golaz-Grilli et deux projets du Conseil d'établissement et de la Municipalité n'ont pas permis de réactiver cette tradition si appréciée des habitants de Renens. Mais hier n'est pas aujourd'hui et il est temps de remettre l'ouvrage sur l'écheveau. Pour trouver une solution qui satisfasse toutes les parties prenantes de ce projet, les enfants et leurs parents, les écoles et les autorités politiques.

L'attente de la population pour une fête des écoles qui rassemble est évidente. Parce que nous avons eu si peu d'échanges humains ces 18 derniers mois. Parce que notre fabrique à souvenirs fonctionne au ralenti depuis trop longtemps. Parce qu'il n'y a pas de véritable vie en société sans échanges vivants et humains. Parce que nous avons toutes et tous pris conscience de l'importance fondamentale du célébrer ensemble.

Il s'agira de cibler avant tout les écoliers du niveau primaire, de 1 à 8P. Pour le reste, les détails de l'organisation de cet événement sont laissés en toute confiance à notre Municipalité et au dicastère Culture-Jeunesse-Affaires scolaires, que nous remercions d'avance de ce qu'ils sauront nous offrir. Je demande par conséquent que ce postulat soit transmis directement à la Municipalité.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Réponse de Mme Marie Schneider, Fourmi rouge

Messieurs, Mesdames, bonsoir,

Alors évidemment comme Mme Golaz le sait et sûrement aussi Mme Beauvois, je serai ravie d'avoir une fête des écoles enfin, de nouveau, à Renens. Toutefois, de mon expérience dans l'organisation des fêtes scolaires lausannoises, à partir de la 6P c'est difficile de faire participer les enfants mais bon ça se sont des détails qu'on peut discuter. Maintenant on fait une fête spéciale pour le 6P pour pas qu'ils soient déguisés en ramoneur parce que c'est un peu la honte et puis aussi la dernière fois, justement, je me souviens qu'on nous avait posé comme argument que les enseignants n'étaient pas d'accord. Ils n'étaient pas partie prenante pour faire ça. Personnellement, ce n'est pas une chose que je peux entendre. Je pense que les enseignant.e.s sont là aussi pour ça, aussi pour ce genre de chose et ce n'est pas eux qui font la loi dans leur collège même si je sais bien que ce n'est pas très très facile de gérer des enseignants au quotidien.

Réponse de Mme Frédérique Beauvois, PSR

Alors c'est vrai que à Lausanne les 6^e, par exemple, ils font une fête à la piscine. Ça c'est clair que je laisse la liberté au dicastère de décider ça sachant que les rites de passage et bien ma foi parfois c'est d'être déguisé en saucisse au milieu d'une ville, ma foi c'est ainsi. J'ai fait aussi partie des groupes du conseil d'établissement qui ont fait ces projets et il faut dire que les profs n'étaient pas complètement opposés et je suis sûre que la nouvelle Municipalité va trouver une voie pour nous offrir quelque chose bien.

Réponse de Mme Nathalie Jaccard, Municipale

*Merci Mme la Présidente,
Chères et Chers Conseillères et Conseillers communaux,*

La Municipalité propose d'accepter la transmission directe de ce postulat d'autant plus que nous avons déjà commencé à travailler sur un projet qui nous pensons, répondra aux demandes de cet objet.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet au vote la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la municipalité pour étude et rapport.

C'EST À LA MAJORITÉ QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS A LA MUNICIPALITÉ POUR ÉTUDE ET RAPPORT

- Dépôt de postulat de Mme Frédérique Beauvois intitulé « Et si on rêvait »

- **Mme Frédérique Beauvois, PS**

Ma récré se met au vert pour qu'on dise adieu au béton dans ces cours d'école. Pour la dégenrisation et la végétalisation des cours d'école de notre commune.

- Dépôt de postulat de M. Ali Korkmaz intitulé « Visibilité des élu.e.s sur le site internet de Renens »

- **M. Ali Korkmaz, PS**

Permettre aux élu.e.s de se rapproche de la population et à la population de se familiariser avec le travail des élu.e.s. Transparence, proximité et enrichissement du site internet de la commune de Renens.

- Dépôt de postulat de M. Jeton Hoxha intitulé « Pour un conseil des jeunes fort à Renens »

- **M. Jeton Hoxha, PS**

Les conclusions, je demande à la Municipalité d'étudier les possibilités pour mettre en place un conseil des jeunes fort et actif pour motiver les jeunes à participer activement à la vie de la commune.

- Dépôt de postulat de Mme Elodie Golaz Grilli intitulé « Vers une école et des lieux d'accueil plus durable et pour tous les genres »

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR-PVL**

Décidément, avec Mme Beauvois nous avons les mêmes préoccupations. Cette fois, il n'y aura pas 7 ans d'écart Pour la mise en œuvre d'un plan d'action.

Mme la Présidente rappelle aux dépositaires que le développement du postulat doit arriver au Bureau **au plus tard le lundi 1 novembre à midi.**

- Dépôt de motion de Mme Stéphanie Negri Capt intitulée « Vers une école et des lieux d'accueil plus durable et pour tous les genres »

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je demande qu'une révision soit effectuée sur l'ensemble des routes communales sur la région Nord et Est de Renens. Qui est délimité par la limite Nord par la Rue du Bugnon et ce qui va au-dessus de la rue de Lausanne.

Mme la Présidente rappelle à la dépositaire que le développement de la motion doit arriver au bureau **au plus tard le lundi 1 novembre à midi.**

- Interpellation de Mme Angela Thode, les Verts
- **Mme Angela Thode, les Verts**

*Merci Mme La Présidente,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

Lu dans le 20 minuit du 16 septembre un article s'intitulant « dépassement budgétaire du centre sportif de Malley » en cause une facture reçue pour 2022 plus élevée que prévue dans la convention dû à une hausse des charges du centre sportif de Malley. On y apprend qu'il y a de nombreuses communes qui cofinancent mais que les communes de Renens, de Lausanne et de Prilly paient beaucoup plus par tête d'habitant et doivent en plus assumer les dettes et déficits éventuels. Cet article m'interpelle sur les risques encourus pour Renens sur la gestion du budget du centre sportif et j'aimerais savoir ce que les habitants de Renens reçoivent en contrepartie de la part du centre sportif pour un tel financement. Un tarif préférentiel pour la piscine, la patinoire ou autres événements culturels et un prix pour l'utilisation pour les salles de séminaire pourraient être demandés.

Réponse de M. Oumar Niang, Municipal

*Merci Mmes la Présidente,
Mesdames et Messieurs Bonsoir,*

*Je remercie Mme Thode pour son interpellation et d'avoir eu l'amabilité de m'avoir envoyé ses questions avant ce Conseil. Pour marquer le contexte, lors de la dernière assemblée générale du centre sportif de Malley, il y a eu 5 communes de l'Est Lausannois qui ont voté contre le budget. Comme vous le savez Lausanne, Prilly et Renens sont les actionnaires majoritaires du centre sportif de Malley, sont venues s'ajouter 22 communes de Lausanne région et il y a une convention qui lie toutes ces communes. Pour suffire ces dépenses supplémentaires il faut compter deux éléments, l'indexation par tête d'habitant comme le veut la convention et comme vous le savez ces deux dernières années le nombre de la population a augmenté autour de la région lausannoise. De deux, l'aboutissement obligatoire à réaliser pour le vaste chantier des piscines en cours. En effet, il y a un certain poids financier, des amortissements obligatoires à faire selon la loi sur les SA. Pour répondre à votre première question, nous, Renens, nous avons plafonné notre participation quelle que soit la situation, c'est dans la convention. Si jamais il y a un souci financier, un gros dépassement par exemple, c'est Lausanne qui prend tout en charge si ça peut vous rassurer. Concernant votre deuxième question les élèves de notre commune ont accès gratuitement pour l'ensemble des activités scolaires à l'ensemble du complexe sportif. D'ailleurs, le hockey club de Renens utilise des surfaces de glace. Pour vous dire que ces 5 communes qui ont fait front pour voter contre le budget à fait les choux gras des médias.
Merci.*

Réponse de M. Jeton Hoxa, PS

Merci Mme la Présidente,

Je voulais juste savoir parce que M. Oumar Niang notre Municipal nous a dit que les activités étaient gratuites pour nos élèves. Je voulais savoir est-ce que c'était le cas aussi pour les associations de Renens ?

Réponse de M. Oumar Niang, Municipal

Dans la convention c'est seulement les scolaires qui sont impliqués là-dedans pas les associations.

Réponse de Mme Angela Thode, les Verts

On y apprend surtout qu'il y a trois communes qui financent en plus grande partie, donc la commune de Renens, la commune de Lausanne et la commune de Prilly. Est-ce que pour les communes qui financent moins, est-ce que leurs écoles ont également la gratuité pour la piscine et pour les installations sportives.

Réponse de M. Oumar Niang, Municipal

Oui tout à fait, après je vais laisser le Syndic continuer, c'est le même principe. Les 22 communes de Lausanne région bénéficient aussi de ces surfaces. A moindre titre que les 3 communes qui sont des actionnaires majoritaires.

Réponse de Mme Angela Thode,

Je n'ai pas compris. Donc ma question est : est-ce que les autres communes qui financent moins, est-ce que les écoles ont également la gratuité.

Réponse de M. Oumar Niang, Municipal

Tout à fait, ils ont la gratuité mais pas au même titre que Renens par exemple et Prilly qui ont des clubs de hockey qui ont accès à la surface de glace gratuitement.

Réponse de Mme Angela Thode,

D'accord, donc les communes qui financent plus ont des avantages

Réponse de M. Oumar Niang, Municipal

Tout à fait, oui.

Réponse de M. le Syndic,

Avec la commission des finances, nous avons négocié ce contrat avec le SCM, vous l'aviez validé, le conseil communal l'avait validé. Juste, pour mémoire et pour ceux qui étaient là à l'époque. C'est un contrat qui est effectivement de longue date, réunie Lausanne, Prilly et Renens. C'est les trois actionnaires historiques du site. Dans le passé, les communes de Lausanne région venaient à titre volontaire et pas forcément de manière engagée dans le long terme et quand la convention a été revue avec le nouveau centre sportif qui est un magnifique objet pour le district, pour Lausanne et pour nous tous. Il paraissait essentiel de faire une convention solide parce que les déficits peuvent être importants puisque toutes activités ne sont pas forcément rentables. Cette convention qui maintenant a 4 paliers et Renens a très bien joué sa carte, il y a un premier palier où l'on retrouve les 3 acteurs historiques, le palier numéro deux emmène Lausanne région de manière définitive et ferme en fonction de la distance, de l'existence ou non d'une piscine couverte chez eux, etc. Et il y a encore un 3^e pallier où Lausanne, Prilly, Renens revenant pour un tour et puis arrivé à un certain montant, Lausanne seule solde les déficits. Dans ce contexte-là, les différents partenaires auront des accès à ces lieux aussi en fonction des apports financiers qu'ils y mettent et puis on sait que les attentes sont nombreuses et devront être encore négociées concrètement pour que chacun.e puisse accéder à des couloirs d'eau, à des espaces de glace et autre. Mais vous pouvez être rassurée quant à ce qu'il se fait, la ville de Renens a négocié son contrat très correctement. Nous on peut monter jusqu'à un maximum de 900'000 et quelques francs, ça dépend la population, c'est le premier élément. L'autre élément, pourquoi les coûts montent plus vite aussi, parce que souvenez-vous il y a eu il y a quelque mois des remarques sur les ressources requises pour les ressources humaines, il y a eu des collaborateurs.ices qui ont demandé qu'on étoffe

les effectifs, ça été fait aussi et c'est aussi ce qui explique pourquoi le budget est plus vite plus cher. On a dû, suite aux demandes de plusieurs communes, étoffer les collaborateurs qui permettent à ce lieu de vivre. C'est aussi l'une des causes de l'augmentation plus rapide des coûts de ce lieu. Donc ça répond à des demandes que les Conseils communaux de Lausanne, de Prilly, de Renens avaient. En disant, que faites-vous ? Vous devez étoffer les ressources humaines de ces lieux. Voilà. C'était un élément non négligeable des réponses.

○ Interpellation de M. Luis Guédes, PLR-PVL

● **M. Luis Guédes, PLR-PVL**

Titre : Aux Pompiers ! Il y a le feu !

Conclusion : Connaitre la position de la municipalité par rapport au manque de plus en plus grand de pompiers volontaires au sein de notre commune.

Je viens ici tirer la sonnette d'alarme, sans pour autant appeler le 118, mais avant qu'il ne soit trop tard. Peut-être beaucoup d'entre vous ne le savent pas, mais 95% de pompiers présents sur le canton de Vaud sont tous des volontaires, soit des milices.

Tout comme vous et moi, ils exercent une activité professionnelle à 100% et ont une famille qui les attend à la maison.

Ils ont pris la décision honorable de se mettre au service de leur communauté et sacrifier parfois week-ends, nuits et famille pour intervenir lorsque quelqu'un en détresse compose le 118.

Ils ne comptent pas non plus tous les jours de vacances sacrifiés à leur formation continue, car oui Mesdames et Messieurs, ils suivent les mêmes cours et ont les mêmes exigences que les pompiers professionnels et tous cela en sus de leur travail.

Pour cela je ne peux que les remercier du fond du cœur !!!

Toutes ces exigences liées à la demande de performance de plus en plus élevée dans leur emploi quotidien, fait que la vocation de devenir pompier volontaire s'essouffle à vitesse grand V !

Cela amène comme conséquence, que de plus en plus de corps de pompiers ont de la peine à maintenir des équipes locales d'intervention et ceci surtout la journée.

Tout comme la plupart des communes, Renens ne fait pas exception à la règle. Sur un effectif de 100 pompiers volontaires incorporés au sein du corps du SDIS Malley Prilly-Renens, il est parfois difficile de pouvoir trouver 4 pompiers plus un chef d'intervention sur l'ensemble des 2 communes qui puissent intervenir de jour.

Fort de ce constat qui touche toutes les communes, certaines d'entre elles ont décidé de prendre les devants en lançant des campagnes offensives de recrutement et en encourageant les employés communaux à s'engager. Par exemple, la commune de Pully peut aujourd'hui se targuer d'avoir environ 30 volontaires disponibles pour les interventions de jour, dont la plupart sont employés communaux.

La crainte que ces interventions créent un trop grand absentéisme sur les lieux de travail peut représenter un frein pour les employeurs à laisser partir leurs employés. Je tiens à vous rassurer.

L'établissement Cantonal d'Assurance qui gère toutes les interventions des pompiers sur le canton de Vaud, ayant conscience de l'impact économique que peut représenter l'absence d'employés, a mis en place un système d'alarme rotatif qui n'alarmera pas toujours les mêmes personnes, permettant ainsi de diminuer le temps d'absence d'un pompier de son entreprise. Par exemple quelqu'un qui vient d'effectuer une intervention, ne sera, dans la mesure du possible, pas alarmé pour l'intervention suivante.

Certains d'entre vous vont peut-être faire la réflexion que vu qu'il y a des pompiers professionnels à Lausanne, cette situation n'est pas si grave.

Certes, ils peuvent intervenir, mais ils ne le feront pas au même tarif que les volontaires !

De plus, face à la situation actuelle de notre ville qui ressemble à un chantier géant, permettez-moi de m'inquiéter du temps que les pompiers de Lausanne mettront pour arriver sur le lieu d'intervention.

Chaque minute compte et ce gain de temps peut sauver des vies !

Au vu des faits exposés ci-dessous et face à cette situation délicate qui pourrait à court terme engager la sécurité de nos concitoyens, je désirerais connaître quelle est la position de la municipalité et quelles mesures celle-ci a pris ou compte prendre pour enrayer ce problème ?

Je vous remercie de votre attention.

M. André Cordeiro, UDC

Bonsoir Messieurs, Mesdames,

C'est pour rajouter un complément, la journée de recrutement pour être pompier volontaire c'est le 4 novembre à 18h à la caserne de Renens et dans toutes les casernes.

Réponse de M. Oumar Niang, Municipal

Merci Mme la Présidente,

M. Guédes, je vous remercie pour votre intervention, on voit que vous êtes dans la corporation. Je vais vous accompagner dans votre appel. Au niveau de la Municipalité, au mois de juillet, on a rencontré le commandant et le capitane qui sont membres de l'état-major pour discuter des problèmes des effectifs. Comment articuler le travail au niveau communal et l'accompagnement des gens qui font la protection de la population. On a commencé le travail pour voir comme étoffer les effectifs des pompiers à Renens. Il ne faut pas oublier qu'on est deux communes qui sont dans le district de Malley et on essaye de travailler en intelligence et en bonne coordination pour arriver au bout de ce problème d'effectif. C'est vrai que c'est un problème qui touche tout le monde et les types d'accidents ont changé par rapport à ce que nous vivons et il faut qu'il y ait des gens volontaires pour accompagner la population. Je vous remercie.

Réponse de M. Luis Guédes, PLR-PVL

Merci beaucoup M. Niang, juste pour information je ne fais plus partie de la corporation des pompiers depuis 2016. Néanmoins je tenais à vous remercier de vos propos et je vous encourage à continuer dans cette voie et essayer d'inciter les employés communaux à s'incorporer au sein de leur commune. Ils font exactement le même service que s'ils faisaient du jardinage ou s'ils faisaient du nettoyage ou d'autre chose. Ils rendent service à la communauté. Je vous remercie.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

17. Questions, propositions individuelles et divers

- **Vœu, Mme Joëlle Zahnd, Fourmi Rouge**

*Merci Mme la Présidente,
Bonsoir,*

J'imagine que vous avez tous vu les affiches de sensibilisation qui disaient que chaque bouteille compte vraiment. Où des recycleurs de PET étaient vraiment dans des situations complètement improbables, on n'est pas dans une situation improbable, on a reçu une magnifique gourde à notre assermentation. J'aimerais émettre le vœu, qu'on soit un exemple et qu'on ait plus de bouteille de PET ce soir. Qu'on utilise tous notre gourde, Renens nous a fait ce cadeau, nous offrir une gourde, on lui fait le cadeau de ne plus avoir de bouteille de PET ce soir.

Réponse de Mme la Présidente,

Nous allons essayer de faire en sorte que votre vœu s'exauce Mme Zahnd.

Réponse de M. le Syndic,

Effectivement, il faut qu'on soit exemplaire, il faut qu'on commence par des gestes simples, à tendre vers un monde plus durable et merci de nous le rappeler.

- **Question, Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

*Merci Mme la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Je viens aux nouvelles concernant notre pétition de la Rue des Alpes qui demande de sauvegarder des maisons encore utilisables ainsi que des jardins et des arbres de ce quartier. Cette pétition comporte 1'300 signatures ce qui n'est pas négligeable. Nous l'avions transmise à la Municipalité. Et j'apprends ce soir que nous allons être convoqués par la commission des pétitions. Quand est-il ?

Réponse de M. Richard Neal, PS

Bonsoir tout le monde,

Je peux rassurer Mme Berseth, en tant que président jusqu'à ce qu'on me dise autre chose, ce qui sera fait bientôt je l'espère. On a bien reçu de la part de la Municipalité, qui nous a transmis la pétition au mois de juin et on a aussi reçu une au mois de septembre. On va commencer à regarder pour des dates, pour pouvoir voir tous ces gens. On ne vous a pas oublié. Seulement, entre le changement de législature, les vacances d'été et la remise en route des nouvelles équipes, ça a pris un peu de temps. On est désolé. On comprend l'urgence de la situation mais on ne vous a pas oublié, ça sera fait d'ici quelques semaines.

- **Divers, M. Michele Scala, PS**

*Mme la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

*Je reviens sur la pétition concernant la suppression des automates TL sur la ligne 38 à Renens. Le comité a été reçu par la direction, la directrice et deux cadres. Nous avons évoqué diverses solutions alternatives aux automates. Parmi lesquelles, nous avons évoqué une carte à 10 billets prépayée valide soit à la machine, par des valideurs, soit à la main. Un peu comme ça se fait au chemin de fer. Pour nous c'est la bonne réponse. Les TL ont promis d'étudier cette proposition que nous soutenons et puis nous invitons maintenant la Municipalité et nos délégués aux TL à la soutenir et à l'encourager car elle correspond bien aux aînés mais aussi aux personnes à difficulté, aux handicapés, voire même aux mamans avec les enfants et poussette. J'en profite pour remercier les ami.e.s de la page Facebook « t'es de Renens », mais aussi les pétitionnaires et surtout la Municipalité et le Conseil. Le Conseil, parce que même si vous n'avez pas voté et bien ça a fait du bruit, nous en avons longuement parlé. A ce propos, à propos du Conseil, j'aimerais quand même dire, plutôt inviter le Conseil à réintroduire la Résolution au niveau communal et voire au niveau cantonal. Parce qu'elle permet au Conseil de se positionner de manière claire sur des points qui concernent le Conseil communal ou en tout cas qui concernent la commune ou la région. Malheureusement, en 2015 lors de la révision du règlement du Conseil nous avons jeté l'enfant avec l'eau du bain et c'est dommage.
Merci.*

- **Question, M. Jean-Marc Dupuis, PLR-PVL**

*Merci Mme la Présidente,
Mesdames et Messieurs,*

On va continuer dans la finesse valaisanne, après t'as où la borne, la question ça sera c'est où les trous ? Je n'ai pas choisi la version postulat ou interpellation pour ne pas être le 86^e sur la liste. Simplement poser sous forme de question, alors c'est où les trous, qu'est-ce que c'est ?

Le Conseil communal de Lausanne vient de voter un budget de 21 millions pour créer une société qui s'appelle Geol SA pour géothermique de l'ouest lausannois. C'est Lausanne qui manage ça, c'est vrai que la commune de Renens y est un petit peu impliquée mais on peut s'attendre à avoir des forages dans l'ouest, en tout cas c'est ce qu'annonçait de façon ronflante le Municipal des SI de Lausanne. Donc

avant d'aller plus loin devant et on voit très bien à quoi ça va servir, c'est une bonne chose comme projet, ça sera probablement pour éviter de mettre trop de gaz dans le chauffage à distance et puis de remplacer par de la géothermie. Par contre, j'aimerais qu'on me tienne un petit peu au courant de l'évolution de ces projets. Pour l'instant c'est une peu la bouteille à encre pour moi en tout cas. Mais s'il devait y avoir des forages importants dans l'Ouest, ce serait gentil de nous avertir. Merci.

Réponse de M. le Syndic,

Effectivement, la société Geol Lausanne y est mais SIE votre distributeur d'électricité, votre gestionnaire de réseau y est aussi, ça fait partie d'une refonte majeure des sociétés SIE et TVT. Vous l'avez vu dans les comptes quelque fois il y a un dividende extraordinaire de SIE, on va avoir ce dividende encore une année, peut-être deux ans, je n'ai pas les chiffres ici. Mais cette société a décidé, aussi dans le cadre de son mandat, de repenser totalement sa stratégie et effectivement SIE SA le distributeur d'électricité va aussi en acquérir, va en produire, va la commercialiser et va vraiment participer à la transition énergétique. SIE SA a maintenant un certain nombre de mandats dans le chauffage à distance, dans la géothermie profonde, possède un petit barrage hydroélectrique et travaille sur le photovoltaïque. Je vous propose que si Mme la Présidente est d'accord, on invite une fois SIE et TVT à venir présenter en présence de ce Conseil, les actions dans lesquelles nous sommes maintenant acteurs et dans lesquelles nous allons aussi pouvoir largement travailler et être un acteur de la transition énergétique de manière importante. Mais vous avez raison on est dans la société qui s'appelle Geol avec Lausanne Romande Energie.

Réponse de Mme la Présidente,

La SIE-TVT est agendée pour se présenter au prochain Conseil du mois de novembre.

- **Question, M. François Delaquis, PS**

Je remercie M. Dupuis d'avoir soulevé ce problème là mais je pense qu'il serait aussi très très intéressant que la commission des finances ait ces informations car on est en train de diluer. Ça change en fait la valeur des actions qu'on a à l'intérieur et il y a un aspect financier et je pense qu'il serait bon que la commission des finances puisse se prononcer aussi là-dessus et fasse aussi ses recommandations sur ce sujet-là ou son appréciation pour renseigner le Conseil.

Réponse de M. le Syndic,

SIE SA est une société anonyme où effectivement nous sommes actionnaires, je n'ai pas les chiffres ici, mais à 33% je pense, la ville de Renens possède 33% des actions de la SIE. La commission des finances est informée notamment c'est la commission des finances qui représente l'actionnaire aux assemblées générales mais il n'est pas possible pour la commission des finances d'orienter la société SIE SA. Il faut être clair sur les rôles et mandats de chacune et chacun. Bien évidemment on peut en débattre dans la commission des finances.

- **Question, Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

J'avais une question sur les modalités de communication entre nous. Je suis nouvellement arrivée, quand je suis arrivée on m'a donné à disposition comme tout à chacun une adresse mail sur Renens. J'ai pour ma part envoyé des mails sur lesquels je n'ai pas eu de réponse. J'ai cru comprendre que certain n'utilisait pas le mail, n'avait pas activé d'adresse et sans réponse de la part de l'interlocuteur, je ne sais pas si c'est parce que la personne a lu le mail mais n'a pas eu le temps de répondre ou simple si ce canal de communication n'est pas privilégié. Force est de constater, qu'il faudrait peut-être en définir des supplémentaires ou d'autre. Mais comment savoir si on doit s'adresser entre nous, si le mail est judicieux et si on part du principe qu'il faut utiliser uniquement ce moyen-là ou en mettre d'autre.

Réponse de M. Gérard Duperrex, UDC

J'ai constaté dernièrement, il y a bien longtemps que notre site de Renens va mal. Vous avez toutes et tous une adresse et une boîte aux lettres. Je pense une chose, c'est difficile pour les nouveaux de savoir

comment ça se passe. Nous envoyons dans les commissions, des ordres du jour, des convocations et tout d'un coup vous vous trouvez avec des membres qui ne sont pas là. Vous vous posez la question, pourquoi ? Et ils disent : je n'ai pas été voir dans ma boîte aux lettres. Alors moi ce que je demanderai, ce qui s'est passé lors de la législature précédente, c'est que le service informatique doit vous donner, on avait fait une séance d'une heure, avant le Conseil communal, pour vous donner des informations. Et que vous devez être informés de savoir ce qu'il se passe. Parce que je pense que nombreux parmi vous, des nouveaux et tout, ils ne savent pas comment ça va. Nous les anciens on sait, on va dans notre boîte aux lettres, on va tous les jours, on va regarder, on s'envoie des messages, on regarde ce qui se passe. Alors je pense que nous avons un service informatique qui peut nous renseigner, qui doit vous renseigner, ils sont à votre disposition. Je suis allé chez eux, un jour où j'avais perdu mon mot de passe, je suis allé au service informatique où ils m'ont aidé et redonné mon mot de passe. Alors je pense que la Municipalité devrait prévoir de nous informer, de faire une séance de préconseil comme on l'a eu dans le temps, d'aller à la salle des conférences et ils seront là à notre disposition et d'informer tous les membres du Conseil. Tous les membres qui veulent y aller peuvent y aller mais ils auront des informations et je trouve que pour le moment tout le monde est mal informé et beaucoup de personnes ne savent pas. Ils vous posent des questions, et je vous dis, je me suis trouvé dans des commissions où il y avait des membres qui n'étaient pas là mais ils n'ont pas été voir leur boîte aux lettres. Alors je veux bien que ce ne soit pas par négligence mais ils ne savent pas le fonctionnement de ça. Et je pense que c'est magnifique ce qu'on a, moi je vais tous les jours dedans et entre parenthèse, on vous donne des informations de la presse, de tout ce qui se passe sur Renens et je trouve ça magnifique. Alors je demande à la Municipalité qu'elle revoie la situation. Merci.

Réponse de Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge

Merci Mme la Présidente,

Lors du dernier Conseil, j'étais intervenue parce que j'avais relevé effectivement qu'on n'était pas tous égaux vis-à-vis de l'informatique et que peut-être parmi nous il y avait des personnes qui avaient quelques soucis à l'utilisation de leur boîte mail voire à leur mot de passe comme M. Duperrex vient de le relever. Il avait été annoncé que ces personnes pouvaient venir auprès de la Présidence et de la secrétaire pour s'annoncer. Je ne sais pas si vous avez eu beaucoup de personnes qui sont venues s'annoncer. Je pense plutôt que c'est, pas de la négligence, mais parfois on oublie d'y aller mais parce qu'il me semble que maintenant on a quand même assez de facilité pour aller consulter ses boîtes mails. Merci beaucoup.

La parole n'étant plus demandée, Mme La Présidente réitère ses recommandations de respect des distanciations sociales, ou si cela n'est pas possible de porter un masque, pour les commissions se réunissant après la séance du Conseil communal et que la sortie se fait par l'esplanade.

Mme la Présidente remercie toutes et tous pour le temps accordé à la Commune et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens se tiendra le **jeudi 11 novembre 2021 à 19h30.**

Mme La Présidente prononce la clôture de la séance à 23h11

La Présidente

Le Secrétaire Suppléant

Carole Castillo

Grégoire Menoud